

78.019 Réforme des finances fédérales 1978

A R G U M E N T S POUR/CONTRE

Documentation en vue de la votation du 20 mai 1979



C O N T E N U

	<u>Pages</u>
1. Idées directrices du message du Conseil fédéral à l'appui de la réforme des finances fédérales 1978, du 15 mars 1978	1
2. Aperçu du projet de modification constitutionnelle	4
2.1 Impôt sur le chiffre d'affaires	4
2.2 Impôt fédéral direct	5
3. Arrêté fédéral du 15 décembre 1978, comparaison avec le droit en vigueur et le projet du Conseil fédéral	8
3.1 Texte législatif	8
3.2 Effets financiers	15
4. Confrontation résumée des arguments tirés des délibérations des Chambres fédérales (voir les détails sous le registre 7)	16
4.1 Arrêté fédéral du 15 décembre 1978 (objet de la votation du 20 mai 1979)	16
4.1.1 Réforme des finances fédérales 1978 en général	17
4.1.2 Taxe sur la valeur ajoutée	28
4.1.3 Impôt fédéral direct	40
4.2 Loi fédérale sur l'impôt anticipé, modification du 15 décembre 1978 (référendum facultatif)	49
4.3 Propositions rejetées au Parlement	49
4.3.1 Imposition des banques	50
4.3.2 Imposition du trafic	66
4.3.3 Réintroduction de l'impôt sur le luxe	77

Source: Bureau d'information fiscale, GStV

Berne, le 10 avril 1979 JP/MD

1. Idées directrices du message du Conseil fédéral du 15 mars 1978

Rapportée à 1981, qui est le dernier exercice du plan financier, la situation se présente comme il suit: à la suite du rejet du projet du 12 juin 1977, le budget, au lieu d'être équilibré, accuse un excédent de dépenses de 2,7 milliards de francs, lequel a pu être réduit de quelque 0,5 milliard au moyen du nouveau régime financier 1977, de sorte que le déficit atteindrait 2,2 milliards en 1981. Or, un déficit public signifie endettement, poids croissant sur les budgets futurs, entrave progressive aux possibilités d'action de l'Etat, pression à la hausse sur les taux d'intérêts et réserve d'inflation à terme. La Confédération doit dès lors tout mettre en oeuvre pour mettre fin progressivement à des surcroîts de dépenses atteignant déjà à l'heure actuelle près de 10 % de son budget. Un effort substantiel de modération des dépenses a été réalisé ces dernières années, malgré les opérations de relance de 1976. La croissance des budgets des années 1978 à 1981 sera inférieure au rythme de progression du produit national brut. Les dépenses de la Confédération ne pourraient être substantiellement réduites, sans que l'on renonce à des tâches essentielles ou sans que l'on diminue le volume des commandes et des travaux. Le recours à une augmentation d'impôts est donc inévitable et le restera, la charge s'accroissant d'autant que l'on tardera à décider.

Des recettes supplémentaires peuvent être obtenues au moyen de l'extension de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Cela, le Conseil fédéral le motivait déjà dans son message du 24 mars 1976: Il faut stopper le déplacement constant de la charge fiscale vers les impôts sur le revenu et sur la fortune. Les impôts directs des cantons et des communes sur le revenu et la fortune ayant fortement augmenté et les pourcentages prélevés sur les salaires en vue de financer les assurances sociales ayant été majorés plusieurs fois, ces charges ont pris à l'heure actuelle de telles proportions que la Confédération doit faire preuve de retenue en matière d'impôt fédéral direct; elle ne pourra éviter de prévoir des allègements. Il faut par ailleurs compter avec de nouvelles pertes de recettes en ce qui concerne les droits de douane à l'importation. Dans ces conditions, l'imposition générale de la consommation en Suisse, plus précisément l'impôt sur le chiffre d'affaires, demeure la seule réserve fiscale importante dont la Confédération peut tirer parti.

L'actuel impôt sur le chiffre d'affaires, étroitement sectoriel, frappe particulièrement les investissements et l'exportation, à fins contraires du développement économique. Son augmentation accroîtra les difficultés de la construction et des industries travaillant pour le commerce extérieur. C'est pourquoi - malgré le rejet du régime financier le 12 juin 1977 - nous proposons à nouveau de substituer à l'impôt sur le chiffre d'affaires "monophasique" un impôt prélevé aux différentes étapes de la production, de la distribution et des services. La presque totalité des pays d'Europe occidentale ont opéré cette réforme, à des taux d'ailleurs considérablement plus élevés que ceux qui sont ici proposés.

Avec le projet rejeté en 1977, 3 milliards étaient demandés à l'impôt de consommation; en revanche, ce projet ne sollicite - grâce à la modération des dépenses et à l'inflation maîtrisée - que 1,6 milliard du nouvel impôt. Les conditions de perception du nouvel impôt ont en outre été allégées et simplifiées. L'article 9 disp.trans.cst. prévoit en outre que le Conseil fédéral peut réduire le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires si la situation économique l'exige.

Les allègements à l'impôt fédéral direct seront d'une ampleur un peu inférieure au projet de 1977 - compte tenu de la modération substantielle de l'impôt de consommation (moins-value de 300 millions au lieu de 450 millions). Mais les déductions sociales seront aussi substantielles et la diminution de la charge s'arrêtera aux alentours de 150'000 francs de revenu, pour marquer dès lors une certaine progression.

La volonté populaire aidant, la Confédération s'astreint à la modération dans les dépenses comme dans les charges fiscales. Elle ne peut cependant dépasser certaines limites ni renoncer à une augmentation en même temps qu'à une réforme de l'impôt sans renoncer à ces tâches essentielles. A défaut de ces ressources nouvelles, le Conseil fédéral et le Parlement, se refusant la croissance de déficits, ces années prochaines, se verront contraints à des transferts de charge soit sur les cantons et leurs contribuables, soit sur les assurances sociales et leurs cotisants. Cela signifierait sans doute, par réductions successives, une marche en arrière dans notre politique de solidarité sociale, professionnelle et intercantonale, au détriment de la cohésion du pays. L'assainissement des finances est donc une tâche politique au premier chef, qui doit dépasser les intérêts sectoriels et particuliers.

Par rapport au projet du Conseil fédéral, l'arrêté fédéral adopté par les Chambres fédérales le 15 décembre 1978, ne présente guère de divergences déterminantes, ainsi que cela ressort de la comparaison de ces deux textes au chiffre 3 ci-après.

2. Aperçu du projet de modification constitutionnelle

L'arrêté fédéral du 15 décembre 1978 réformant le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt fédéral direct doit être encore soumis au vote du peuple et des cantons. La votation aura lieu le 20 mai 1979.

En cas d'acceptation de l'arrêté fédéral, les articles 41ter de la constitution fédérale (cst.) ainsi que les articles 8 et 9 de ses dispositions transitoires (disp.trans.) seront modifiés, et un nouvel article 41quater cst. sera inscrit dans la constitution. Jusqu'ici, la compétence de prélever l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt fédéral direct était réglée à l'article 41ter cst.; dorénavant, ces compétences doivent être réglées dans deux articles séparés, la première dans l'article 41ter; la seconde dans l'article 41quater. Il en va de même pour les dispositions transitoires, où l'article 8 sera réservé à l'avenir à l'impôt fédéral direct, et l'article 9 à l'impôt sur le chiffre d'affaires, alors que les dispositions transitoires concernant ces deux impôts sont actuellement contenues dans l'article 8.

2.1. Dispositions concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires (art. 41ter cst. et art. 9 disp.trans.cst.)

Article 41ter:

La lettre a de l'alinéa 1 définit l'objet de l'impôt sur le chiffre d'affaires: les transactions portant sur des marchandises et prestations de services, ainsi que l'exportation. La compétence en matière d'imposition est limitée par un taux maximal (8 %). La lettre b reprend le contenu de l'actuel article 41ter, 4e alinéa, lettre a, concernant l'impôt de consommation spécial sur les carburants. L'alinéa 2 est repris de la disposition correspondante du droit en vigueur. L'alinéa 3 dispose, comme l'alinéa 6 actuel, que la législation fédérale réglera l'exécution du présent article.

Article 9 disp. trans.:

Il régit le passage de l'ancien au nouvel impôt sur le chiffre d'affaires, ainsi que les mesures y relatives s'appliquant aux impôts de consommation spéciaux sur la bière, les carburants et les tabacs

manufacturés. En dérogation à l'article 4lter, 3e alinéa, le Conseil fédéral est autorisé à édicter les dispositions d'exécution relatives au nouvel impôt sur le chiffre d'affaires conformément à l'article 4lter, 1er alinéa. Dans un délai de six ans dès leur entrée en vigueur, ces dispositions devront toutefois être remplacées par une loi d'exécution.

2.2. Dispositions concernant l'impôt fédéral direct
(art. 4lquater cst. et art. 8 disp.trans.cst.)

Article 4lter

Le 1er alinéa définit, à l'instar de l'actuel 5e alinéa, lettre a, 1ère phrase, de l'article 4lter, l'assujettissement et l'objet de l'impôt fédéral direct. Le terme de "bénéfice" remplace celui de rendement net; cela ne change rien quant au fond. On renonce à l'actuelle limitation dans le temps jusqu'en 1982 de l'impôt fédéral direct et de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Le 2e alinéa correspond à l'actuel article 4lter, 5e alinéa, lettre b. Une modification y est toutefois apportée, en ce sens que trois dixièmes du produit brut sont attribués aux cantons, dont un quart au moins (actuellement un sixième) doit être affecté à la péréquation financière intercantonale.

Le 3e alinéa concerne l'imposition des personnes physiques. Le montant franc d'impôt est porté de 9'700 francs (jusqu'ici art. 4lter, 5e al., let. c) à 15'000 francs (let. a). Le taux maximum passe de 11,5 % à 13,5 % (let. b). La lettre c reprend le principe de la compensation périodique de la progression à froid (jusqu'ici art. 4lter, 5e al., dernière phrase).

Le 4e alinéa règle l'imposition des personnes morales. La lettre a reprend le texte de l'actuel article 4lter, 5e alinéa, 2e phrase. A la lettre b, le taux maximum de l'impôt sur le bénéfice est porté de 9,8 % à 11,5 % et le taux maximum de l'impôt sur le capital est ramené de 0,825 % à 0,8 %.

Les 5e et 6e alinéa correspondent en tout point aux dispositions du 5e alinéa, lettre c, 1ère phrase, et du 6e alinéa de l'actuel article 4lter.

Article 8 disp. trans.:

Le 1er alinéa prescrit que le droit régissant l'impôt pour la défense nationale à fin 1978 est prorogé sans modification, dans la mesure où les 2e et 3e alinéas ne prévoient pas expressément d'autres dispositions. Des modifications ultérieures par la voie de la législation fédérale, au sens de l'article 41quater cst. sont réservées. La dénomination "impôt pour la défense nationale" est maintenue jusqu'à l'entrée en vigueur de la future loi sur l'impôt fédéral direct.

Au 2e alinéa, il ne reste donc à fixer que ce qui est nouveau en matière d'imposition des personnes physiques, à savoir les déductions sociales (let. a) et le barème (let. b). Les déductions échelonnées (maximum 70 frs) que les personnes mariées peuvent opérer depuis 1975 sur le montant de l'impôt, en vue de compenser partiellement les effets de la progression à froid (art. 8, 3e al., let. a, disp.trans.cst. dans sa teneur selon l'AF du 31.1.75, RO 1975 1205) perdent leur raison d'être vu la majoration de la déduction sociale pour personnes mariées et l'adoption du nouveau barème; elles sont donc abrogées (let. c).

Le 3e alinéa contient les innovations correspondantes qui sont proposées en matière d'imposition des personnes morales, à savoir les nouveaux taux du barème à trois paliers applicable pour l'impôt sur le rendement net des sociétés à base de capitaux et les sociétés coopératives (let. a) ainsi que le taux de l'impôt sur le capital de ces sociétés et de l'impôt sur la fortune des autres personnes morales (let. c). La lettre b, qui prescrit que les autres personnes morales paient l'impôt sur le revenu d'après les dispositions s'appliquant aux personnes physiques n'innove pas, à vrai dire, par rapport au droit en vigueur; cela n'est mentionné que par souci de précision.

Le 4e alinéa charge le Conseil fédéral d'adapter l'arrêté concernant l'impôt pour la défense nationale aux modifications prévues aux 2e et 3e alinéas. En outre, aux termes de cette disposition, le Conseil fédéral doit porter à 1'000 francs la compétence des cantons

en matière de remise, compétence qui s'élève à 200 francs à l'heure actuelle. De cette façon, la commission fédérale de remise de l'IDN ne devra dès lors statuer que sur toutes les demandes en remise qui portent sur des montants d'impôt pour la défense nationale d'au moins 1'000 francs.

Les pages suivantes reproduisent la teneur de l'arrêté fédéral du 15 décembre 1978. Les textes figurant en regard indiquent les divergences qu'il contient par rapport au projet initial du Conseil fédéral, présenté dans son message du 15 mars 1978.

3.1. Arrêté fédéral réformant le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt fédéral direct

du 15 décembre 1978

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 15 mars 1978¹⁾,
arrête:

I

La constitution est modifiée comme il suit:

Art. 41^{er}

¹ La Confédération peut percevoir:

- a. Un impôt sur les transactions en marchandises et les prestations, ainsi que sur les importations. La loi détermine les transactions en marchandises et les prestations qui sont imposées au taux normal et celles qui le sont au taux réduit. L'impôt s'élève à 8 pour cent au plus de la contre-prestation;
- b. Un impôt de consommation spécial sur les transactions et l'importation d'huiles brutes de pétrole et de gaz naturel, de produits résultant de leur traitement, ainsi que des carburants pour moteurs qui proviennent d'autres matières. L'article 36^{ter} s'applique par analogie au produit des impôts sur les carburants pour moteurs.

² Les chiffres d'affaires que la Confédération frappe d'un impôt selon le 1^{er} alinéa, ou qu'elle déclare exonérés, ne peuvent être soumis par les cantons et les communes à un impôt du même genre.

³ La législation fédérale réglera l'exécution du présent article.

Art. 41^{quater}

¹ La Confédération peut percevoir un impôt fédéral direct sur:

- a. Le revenu des personnes physiques;
- b. Le bénéfice, le capital et les réserves des personnes morales.

¹⁾ FF 1978 I 840

Projet du Conseil fédéral (en caractères d'imprimerie)
et
droit actuellement en vigueur (dactylographié),
pour autant qu'ils diffèrent de l'AF du 15.12.78

Actuellement: L'impôt sur le chiffre d'affaires s'élève, s'il s'agit de livraisons au détail, à 5,6 % et, s'il s'agit de livraisons en gros, à 8,4 % de la contre-prestation.

² L'impôt fédéral direct est perçu par les cantons pour le compte de la Confédération. Trois dixièmes du produit brut de l'impôt sont attribués aux cantons; un quart au moins du montant revenant aux cantons est affecté à la péréquation financière intercantonale.

³ L'impôt dû sur le revenu des personnes physiques est établi selon les règles suivantes:

- a. L'assujettissement commence aussitôt que le revenu net atteint 15 000 francs;
- b. L'impôt sur le revenu total ou des parties de celui-ci s'élève au plus à 13,5 pour cent;
- c. Les effets de la progression à froid sont compensés périodiquement.

⁴ L'impôt dû sur le bénéfice, le capital et les réserves par les personnes morales est établi selon les règles suivantes:

- a. Les personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, sont imposées, selon leur capacité économique, d'une manière aussi égale que possible;
- b. L'impôt s'élève au plus à 11,5 pour cent du bénéfice et à 0,8 pour mille au plus du capital et des réserves.

⁵ Lors de l'établissement des barèmes, il sera tenu compte de la charge fiscale qui résulte des impôts directs perçus par les cantons et les communes.

⁶ La législation fédérale réglera l'exécution du présent article.

II

Les dispositions transitoires de la constitution sont modifiées comme il suit:

Art. 8

¹ Sous réserve de la législation fédérale prévue par l'article 41^{quater} (impôt fédéral direct), les dispositions applicables le 31 décembre 1978 à l'impôt pour la défense nationale restent en vigueur avec les modifications suivantes.

² L'impôt sur le revenu des personnes physiques est établi selon les règles suivantes:

- a. Les déductions s'élèvent:
 - pour les personnes mariées, à 4500 francs;
 - pour chaque enfant, à 2500 francs;
 - pour chaque personne nécessiteuse, à 2000 francs;
 - pour les contribuables veufs, séparés ou célibataires qui font ménage commun avec des enfants ou des personnes nécessiteuses, à 3000 francs;
 - pour les primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne, au total:
 - pour les célibataires, à 2000 francs;
 - pour les personnes mariées, à 3000 francs;
 - pour le produit du travail de l'épouse, à 4500 francs;

² L'impôt fédéral direct est perçu par les cantons pour le compte de la Confédération. Un tiers au moins du produit brut de l'impôt est attribué aux cantons; un quart au moins du montant revenant aux cantons est affecté à la péréquation financière intercantonale.

(Actuellement: 9'700 frs, 12'200 frs pour les personnes mariées)

b. L'impôt s'élève au plus à 12,5 pour cent;
(Actuellement: 11,5 %)

Actuellement: 9,8 % et 0,825 %

² L'impôt sur le revenu des personnes physiques est établi selon les règles suivantes:

- a. Les déductions s'élèvent:
 - pour les personnes mariées, à 4000 francs; (Actuellement: 2'500 frs)
 - pour chaque enfant, à 2000 francs; (Actuellement: 1'200 frs)
 - pour chaque personne nécessiteuse, à 2000 francs; (Actuellement: 1'200 frs)
 - pour les primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne, au total, à 2500 francs; (Actuellement: 2'000 frs)
 - pour le produit du travail de l'épouse, à 4000 francs; (Actuellement: 2'000 frs)

b. L'impôt pour une année s'élève:

jusqu'à 14 999 francs de revenu, à	0 fr.;
pour 15 000 francs de revenu, à	25 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	1 fr. de plus;
pour 20 000 francs de revenu, à	75 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	2 fr. de plus;
pour 30 000 francs de revenu, à	275 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	4 fr. de plus;
pour 40 000 francs de revenu, à	675 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	6 fr. de plus;
pour 50 000 francs de revenu, à	1275 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	8 fr. de plus;
pour 60 000 francs de revenu, à	2075 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	10 fr. de plus;
pour 70 000 francs de revenu, à	3075 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	12 fr. de plus;
pour 90 000 francs de revenu, à	5475 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	13,50 fr. de plus.

c. La réduction accordée jusqu'à la fin de 1978 aux personnes mariées sur le montant de l'impôt est abrogée.

* L'impôt dû par les personnes morales est établi selon les règles suivantes:

a. Les sociétés à base de capitaux et les sociétés coopératives paient sur le rendement net:

un impôt de base de 3,5 pour cent;
 une surtaxe de 3,5 pour cent sur la partie du rendement net qui excède un rendement de 4 pour cent ou, si le capital et les réserves sont inférieurs à 50 000 francs, sur la partie du rendement net qui excède 2000 francs;
 une autre surtaxe de 4,5 pour cent sur la partie du rendement net qui excède un rendement de 8 pour cent ou, si le capital et les réserves sont inférieurs à 50 000 francs, sur la partie du rendement net qui excède 4000 francs;

b. Les autres personnes morales paient l'impôt sur le revenu d'après les dispositions s'appliquant aux personnes physiques;

c. L'impôt sur le capital et les réserves des sociétés à base de capitaux et des sociétés coopératives, ainsi que sur la fortune des autres personnes morales, s'élève à 0,8 pour mille.

⁴ Le Conseil fédéral adapte son arrêté concernant l'impôt pour la défense nationale aux modifications apportées par les 2^e et 3^e alinéas. Il porte à 1000 francs la compétence des cantons en matière de remise.

Art. 9

¹ En dérogation à l'article 41^{ter}, 3^e alinéa, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution relatives à l'impôt sur le chiffre d'affaires conformément à

Actuellement:

jusqu'à 9'699 frs de revenu, à	0.-- frs;
pour 9'700 frs de revenu, à	22.-- frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	1.10 frs de plus;
pour 22'000 frs de revenu, à	157.30 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	3.30 frs de plus;
pour 38'500 frs de revenu, à	701.80 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	6.60 frs de plus;
pour 55'000 frs de revenu, à	1'790.80 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	8.80 frs de plus;
pour 71'500 frs de revenu, à	3'242.80 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	11.-- frs de plus;
pour 93'500 frs de revenu, à	5'662.80 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	13.20 frs de plus;
pour 392'800 frs de revenu, à	45'170.40 frs
pour 392'900 frs de revenu, à	45'183.50 frs
et, par 100 frs de revenu en plus,	11.50 frs de plus;

pour 80 000 francs de revenu, à	4075 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	12 fr. de plus;
pour 100 000 francs de revenu, à	6475 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	14 fr. de plus;
pour 501 600 francs de revenu, à	62 699 fr.;
pour 501 700 francs de revenu, à	62 712,50 fr.
et, par 100 francs de revenu en sus,	12,50 fr. de plus.

Actuellement: 3,63 %

Actuellement: 3,63 %

Actuellement: 4,84 %

Actuellement: 0,825 %

l'article 41^{ter}, 1^{er} alinéa, lettre a. Dans un laps de temps de six ans, ces dispositions seront remplacées par la loi d'exécution.

^a Les dispositions d'exécution du Conseil fédéral obéiront aux principes suivants:

a. Sont contribuables les entrepreneurs effectuant sur territoire suisse les transactions énumérées ci-après (consommation particulière comprise):

1. Transactions portant sur des marchandises, y compris l'énergie, à l'exception de l'eau en conduites;
2. Travaux professionnels exécutés sur des marchandises, des constructions et des terrains, à l'exception de la culture du sol aux fins de la production naturelle;
3. Cession de marchandises pour l'usage ou la jouissance;
4. Transport et entreposage de marchandises, ainsi que prestations de maisons d'expédition;
5. Cession ou mise à disposition, en vue de leur usage, de brevets, marques, échantillons, modèles et autres biens immatériels analogues, à l'exception des droits d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques, pour autant qu'ils ne se rapportent pas à des prestations selon chiffre 7 ou 12;
6. Mesures, mensurations, enquêtes, travaux de recherche et de développement en vue de la fabrication de marchandises, de la construction d'ouvrages ou de la création de biens immatériels visés sous chiffre 5;
7. Travaux d'architectes et d'ingénieurs;
8. Conseils, expertises et représentation en matière juridique, financière, économique et d'organisation; authentification d'actes juridiques, y compris celles qu'effectuent les notaires officiels; gestion de fortune; tenue de comptabilité pour des tiers et révision comptable; est réservé le secret professionnel garanti par la loi;
9. Mise à disposition de main-d'œuvre pour des activités soumises à l'impôt;
10. Prestations de l'hôtellerie et de la restauration;
11. Prestations des coiffeurs et des esthéticiens;
12. Prestations en matière de publicité ou d'information sans but publicitaire.

b. Sont en outre imposables les importations de marchandises et les acquisitions en provenance de l'étranger de prestations de services visées sous lettre a.

c. Sont exemptés de l'assujettissement pour les transactions faites sur territoire suisse:

1. Les entrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel selon la lettre a n'est pas supérieur à 40 000 francs;
2. Les entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires annuel selon la lettre a de 500 000 francs au plus, à la condition qu'après déduction

5. Cession ou mise à disposition, en vue de leur usage, de brevets, marques, échantillons, modèles et autres biens immatériels analogues;

8. Mise à disposition de main-d'œuvre pour des activités soumises à l'impôt;

9. Prestations de l'hôtellerie et de la restauration;

10. Prestations des coiffeurs et des esthéticiens;

11. Prestations en matière de publicité ou d'information sans but publicitaire.

1. Les entrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel selon la lettre a n'est pas supérieur à 50 000 francs;

2. Les entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires annuel selon la lettre a de 300 000 francs au plus, à la condition qu'après déduction

de l'impôt préalable, le montant d'impôt restant ne dépasse pas régulièrement 2500 francs par année;

3. Les agriculteurs, sylviculteurs, horticulteurs et viticulteurs livrant exclusivement des produits de leur propre exploitation, mais non les viticulteurs livrant annuellement pour plus de 40 000 francs de vin;
 4. Les marchands de bétail;
 5. Les vétérinaires et les cliniques vétérinaires pour leurs auscultations, traitements et soins aux animaux;
 6. Les artistes-peintres et les sculpteurs pour les œuvres d'art qu'ils ont créées eux-mêmes.
- d. Sont exonérées de l'impôt:
1. L'exportation de marchandises et les prestations destinées à l'étranger, aux conditions fixées par le Conseil fédéral;
 2. Les prestations de services que le Conseil fédéral désignera et qui vont de pair avec l'exportation et le transit de marchandises.

e. L'impôt s'élève:

1. A 2,5 pour cent sur les transactions et l'importation
 - de produits comestibles et boissons, à l'exclusion des boissons alcooliques,
 - de bétail, volailles et poissons,
 - de céréales,
 - de semences, tubercules et oignons à planter, plantes vivantes, plants, greffons, ainsi que de fleurs coupées et rameaux, même en bouquets, couronnes et articles semblables,
 - de fourrages, acides pour l'ensilage, litières, engrais et préparations pour la protection des plantes,
 - de médicaments,
 - de journaux, revues et livres;
2. A 5 pour cent sur les prestations de l'hôtellerie et de la restauration;
3. A 8 pour cent sur les transactions et l'importation d'autres marchandises, ainsi que sur les autres prestations soumises à l'impôt.

Le Conseil fédéral peut réduire ces taux si la situation économique l'exige.

- f. L'impôt se calcule sur la contre-prestation sans l'impôt dû sur la transaction et, lorsqu'il n'y a pas de contre-prestation, ou qu'il s'agit d'importations, sur la valeur de la marchandise ou de la prestation.

Dans le commerce de marchandises usagées, l'impôt peut se calculer sur la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. Le Conseil fédéral fixe les modalités.

- g. Si le contribuable destine les marchandises, constructions, terrains ou prestations à des transactions faites en Suisse ou à l'étranger selon la lettre a, il peut, dans son décompte, déduire à titre d'impôt préalable:
1. L'impôt que lui ont transféré d'autres contribuables et
 2. L'impôt payé lors de l'importation de marchandises ou pour l'acquisition de prestations de services en provenance de l'étranger.

de l'impôt préalable, le montant d'impôt restant ne dépasse pas régulièrement 2500 francs par année;

3. Les agriculteurs, sylviculteurs, horticulteurs et viticulteurs livrant exclusivement des produits de leur propre exploitation, mais non les viticulteurs livrant annuellement pour plus de 50 000 francs de vin;

Si le contribuable utilise à des transactions en Suisse ou à l'étranger les produits agricoles, sylvicoles, horticoles ou viticoles qu'il a acquis d'entrepreneurs non contribuables mentionnés sous lettre c, chiffres 3 et 4, il peut déduire 2,5 pour cent du prix à titre d'impôt préalable.

h. La période de décompte de l'impôt et de la déduction de l'impôt préalable est, en règle générale, le trimestre civil.

i. Le Conseil fédéral peut:

1. Autoriser, dans certains cas, l'assujettissement volontaire ou le paiement volontaire de l'impôt pour d'autres transactions que celles qui sont mentionnées sous lettre a, avec droit à la déduction de l'impôt préalable, aux fins d'éviter ainsi d'importantes distorsions sur le plan de la concurrence ou de faciliter considérablement au contribuable la détermination de l'impôt;
2. Ordonner des simplifications, s'il n'en résulte pas des surplus ou des pertes importantes d'impôt, des distorsions notables des conditions de concurrence et si le décompte d'impôt n'est pas exagérément compliqué pour d'autres contribuables; il peut en particulier autoriser les petites entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 000 francs par an à calculer l'impôt selon un taux forfaitaire, en tenant compte équitablement de l'impôt préalable.

³ Le Conseil fédéral règle le passage de l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires au nouveau régime. A cet effet il peut aussi:

- a. Limiter, durant une période restreinte à compter de l'entrée en vigueur du nouveau régime, la déduction de l'impôt préalable grevant les biens d'investissement;
- b. Edicter au maximum pour les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution, des prescriptions sur la surveillance et l'affichage des prix.

⁴ Les modifications suivantes apportées à d'autres réglementations entrent en vigueur en même temps que les dispositions d'exécution régissant l'impôt sur le chiffre d'affaires:

- a. Les droits de douane supplémentaires sur les carburants destinés au financement des routes nationales doivent être compris dans la contre-prestation sur laquelle se fonde le calcul de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Les droits de douane supplémentaires doivent être réduits pour compenser le surcroît de charge grevant les carburants et la part correspondante du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires provenant de l'imposition de ces droits supplémentaires doit être affectée au financement des routes nationales;
- b. La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires grevant les tabacs manufacturés sera réglée selon les dispositions d'exécution édictées en vertu des alinéas 1^{er} à 3;
- c. Les droits de douane supplémentaires sur les matières premières pour la brasserie et sur la bière sont abrogés.

2. Ordonner des simplifications, s'il n'en résulte pas des surplus ou des pertes importantes d'impôt, des distorsions⁶ notables des conditions de concurrence et si le décompte d'impôt n'est pas exagérément compliqué pour d'autres contribuables.

- b. Edicter des prescriptions d'une durée limitée sur la surveillance et l'affichage des prix.

- b. La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires grevant les tabacs manufacturés sera réglée selon les dispositions d'exécution édictées en vertu des alinéas 1^{er} à 3.

⁵ Le Conseil fédéral adapte au nouveau régime les arrêtés touchés par les modifications visées au 4^e alinéa.

⁶ Les dispositions régissant l'impôt sur le chiffre d'affaires et la charge totale sur la bière, en vigueur le 1^{er} janvier 1979, restent applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution du nouvel impôt sur le chiffre d'affaires (1^{er} à 3^e al.) qu'édicterà le Conseil fédéral.

III

Les dispositions mentionnées sous chiffres I et II entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1979 sous réserve des exceptions suivantes:

- a. Les dispositions régissant l'impôt pour la défense nationale en vigueur le 31 décembre 1978 demeurent applicables:
 1. Aux créances de l'impôt pour la défense nationale dû pour 1979 par les personnes physiques et par les personnes morales dont l'assujettissement cesse avant l'acceptation du présent arrêté par le peuple et les cantons;
 2. Aux montants d'impôt pour la défense nationale qui sont calculés et perçus à la source en 1979 sur la base d'une procédure de perception spéciale applicable aux personnes exerçant une activité lucrative en Suisse sans être au bénéfice d'un permis d'établissement délivré par la police des étrangers;
- b. Le Conseil fédéral fixe au 1^{er} janvier 1980 l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution de l'impôt sur le chiffre d'affaires selon l'article 9, 1^{er} et 2^e alinéas et 3^e alinéa, lettre a, des dispositions transitoires de la constitution.

- a. Les dispositions régissant l'impôt pour la défense nationale en vigueur le 31 décembre 1978 demeurent applicables aux montants d'impôt pour la défense nationale qui sont calculés et perçus à la source en 1979 sur la base d'une procédure de perception spéciale applicable aux personnes exerçant une activité lucrative en Suisse sans être au bénéfice d'un permis d'établissement délivré par la police des étrangers;

- b. Le Conseil fédéral fixe au 1^{er} janvier 1980 l'entrée en vigueur des dispositions d'exécution de l'impôt sur le chiffre d'affaires selon l'article 9, alinéas 1^{er} à 3 des dispositions transitoires de la constitution.

IV

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Conseil des Etats, le 15 décembre 1978

Le président: Luder

Le secrétaire: Sauvant

Conseil national, le 15 décembre 1978

Le président: Generali

Le secrétaire: Zwicker

3.2. Effets financiers de la réforme des finances fédérales 1978

	Message du 15.3.78		AF du 15.12.78	
	1980	1981	1980	1981
<u>RECETTES</u>				
<u>Recettes supplémentaires</u>				
- <u>TVA</u>	+ 1'125	+ 1'600	+ 1'161	+ 1'646
<u>Diminutions de recettes</u>				
- <u>Impôt fédéral direct</u>	- 305	- 305	- 385	- 385
- <u>Personnes physiques</u>				
Tarif	- 95	- 95	- 70	- 70
Dédutions sociales	- 215	- 215	- 320	- 320
- <u>Personnes morales</u>				
Impôt sur le bénéfice net	+ 10	+ 10	+ 10	+ 10
Impôt sur le capital	- 5	- 5	- 5	- 5
<u>Total recettes supplémentaires</u>	+ 820	+ 1'295	+ 776	+ 1'261

<u>DEPENSES</u>				
<u>Dépenses supplémentaires</u>				
- <u>Augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct de 30 % à 33 1/3 %</u>	+ 110	+ 110	-	-
<u>Diminution des dépenses</u>				
- <u>Quote-part cantonale à la diminution de rendement (30 % de la perte de recettes en matière d'impôt fédéral direct)</u>	- 92	- 92	- 116	- 116
<u>Total augmentation/diminution des dépenses</u>	+ 18	+ 18	- 116	- 116

<u>AMELIORATIONS NETTES</u>				
Recettes supplémentaires	820	1'295	776	1'261
Dépenses supplémentaires	18	18		
Diminution des dépenses			116	116
<u>Recettes supplémentaires pour la Confédération par rapport au droit actuel</u>	802	1'277	892	1'377

Confrontation résumée des arguments tirés des délibérations des Chambres fédérales

	<u>Pages</u>
1. Arrêté fédéral du 15.12.78 (objet de la votation du 20.5.79)	
1.1. Réforme des finances fédérales 1978 en général	
1.1.1. En général	17
1.1.2. Politique de dépenses/économies - plan financier	23
1.1.3. Conséquences en cas d'échec du projet	25
1.2. Taxe sur la valeur ajoutée (voir aussi chiffre 3.1.2. ci-dessous)	
1.2.1. En général	26
1.2.2. Taux 7 ou 8 %? Taux zéro?	28
1.2.3. Indice des prix à la consommation	30
1.2.4. Imposition des coiffeurs	31
1.2.5. Imposition des ingénieurs et des architectes	32
1.2.6. Imposition des conseils - avocats - gestion de fortune	33
1.2.7. Imposition du vin / augmentation de la limite de franchise pour les vigneron-encaveurs	35
1.3. Impôt fédéral direct (IFD)	
1.3.1. Personnes physiques - tarif	40
1.3.2. Personnes physiques - déductions sociales	42
1.3.3. Personnes morales - tarif	43
1.3.4. Personnes morales - impôt minimum	45
1.3.5. Personnes morales - taxation annuelle	46
1.3.6. Parts des cantons. Augmentation	47
1.3.7. Péréquation financière - harmonisation fiscale matérielle	48
2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Modification du 15.12.78 (référendum facultatif; voir aussi le chiffre 3.1.3. ci-dessous)	49
3. Propositions rejetées au Parlement	
3.1. Imposition des banques	
3.1.1. En général	50
3.1.2. Imposition des prestations bancaires par la TVA	58
3.1.3. Imposition des opérations fiduciaires au titre de l'impôt anticipé	60
3.1.4. Droit de timbre sur les opérations en devises	65
3.2. Imposition du trafic	
3.2.1. En général	66
3.2.2. Impôt sur les poids lourds en particulier	71
3.2.3. Vignette en particulier	73
3.3. Réintroduction de l'impôt sur le luxe	77

CONTRA

- Es wäre besser, die Reform der Bundesfinanzen auf später zu verschieben.
- Ich möchte Lösungen nicht einfach auf morgen verschieben, sondern rasch, wenn auch zeitlich gestaffelt und damit in Etappen, zum Ziel gelangen. Dringendes würde vorweggenommen, weniger Dringendes umfassender angegangen. (NR Letsch)
- Wenn die Stärkeren in diesem Lande wie Banken, Versicherungen, Treuhänder, alle diejenigen, die ihr Geld noch leicht verdienen, nicht zusätzlich besteuert werden, dann muss ich zur Finanzvorlage nein sagen. (SR Graf)

PRO

- Les intérêts passifs représentent plus de 800 millions chaque année. (CF Chevallaz)
- Jedes Jahr Zuwarten erhöht den Schuldenberg und erschwert seine Abtragung.
- Retarder par prudence ou par tactique la réforme fiscale indispensable à l'équilibre des finances, c'est menacer l'acquis social. (CF Chevallaz)
- Le retour à l'équilibre budgétaire constitue l'objectif prioritaire de notre politique financière à moyen terme. (CN Thévoz)
- L'objectif majeur reste le rétablissement de l'équilibre des finances fédérales. Il y va de la prospérité de notre pays.
- Eine sozialpolitisch richtige Lösung setzt voraus, dass wir Einkommen und Leistungen des Staates mit in unsere Betrachtungen einbeziehen. Sozialpolitik gilt nicht nur bei der Besteuerung. Wir haben auch auf der Leistungsseite des Staates Zahlungen, die abgestuft nach der finanziellen Stärke der Bürger erfolgen. (SR Muheim)
- Es wäre falsch, ein Preisausschreiben für neue Steuern zu veranstalten, Prügelknaben zu suchen, indem man Banken und Verkehr zusätzlich belasten will. Derart gefährdet man die bisher bewährte schweizerische Steuerordnung. (NR Allgöwer)

CONTRA

- Die Subventionspolitik des Staates muss neu überdenkt werden. So wären insbesondere die landwirtschaftlichen Subventionen, aber auch die Zuschüsse an die Privatbahnen und im Bereich der Kultur und Forschung zu kürzen oder ganz zu streichen.

(SR Heimann)

- Die Zielsetzung, die Bundesfinanzen langfristig ins Gleichgewicht zu bringen, ist richtig, muss aber Hand in Hand mit der Realisierung einer vermehrten Steuergerechtigkeit erfolgen.

- Eine Sanierung der Bundesfinanzen ist notwendig, muss aber nach dem Prinzip erfolgen, dass jeder nach seiner steuerlichen Leistungsfähigkeit erfasst werden soll.

(SPS)

- Non à la comédie qui se passe sur le thème de la TVA réchauffée et du paquet financier No 2. Nous voulons une autre politique financière de la Confédération, d'autres solutions que celles qui consistent éternellement à faire payer le monde du travail pour mieux épargner les privilèges de la finance et du grand capital. Politique foncièrement et inadmissiblement inéquitable et antisociale. (PdT: CN Muret)

- Les socialistes ne sont pas opposés à l'introduction de la TVA, mais ne peuvent soutenir un projet aussi unilatéral. (CE Morier-Genoud)

PRO

- Ich würde es begrüßen, wenn Herr Heimann endlich einmal mit einem detaillierten Vorschlag bezüglich der Subventionskürzungen an uns gelangen würde. Dann würden wir rasch feststellen, dass auch hier bestimmt über die Kürzungen keinerlei Einigkeit besteht.

(SR Hofmann)

- L'époque que nous vivons exige un budget des pouvoirs publics nettement anti-inflationniste. Il faut donc lutter contre le déséquilibre budgétaire et rééquilibrer au plus vite les finances fédérales.

- Les finances publiques saines sont une condition essentielle de la prospérité de l'Etat et de notre société.

(CE Grosjean)

- Une fiscalité équitable et sociale, c'est tout d'abord celle qui fournit à l'Etat les recettes nécessaires à ses tâches. C'est ensuite la fiscalité qui reste modérée, qui ne pèse pas trop sur le PNB, qui ne porte pas atteinte au développement économique, à la prospérité générale, et par là, à la réussite sociale réelle. C'est aussi un équilibre raisonnable entre l'impôt de consommation et l'impôt direct. Enfin, la fiscalité équitable et sociable est celle qui marque une progressivité suffisante, allégeant la charge des économiquement faibles et demandant à ceux qui sont plus favorisés une contribution correspondant à leur possibilités, sans pour autant décourager leur activité et stimuler les fraudes et les évasions de toute espèce. (CF Chevalla)

- 61
- Es liegt kein Grund vor, mit der Einführung von indirekten Steuern gleichzeitig auch noch strukturelle Änderungen bei der direkten Steuer vorzunehmen. Bei letzterer genügt die verfassungsmässig vorgeschriebene Ausschaltung der kalten Progression. (SR Urech)
 - Grotteske Finanzpolitik: Einerseits will der Bundesrat mit dem Impulsprogramm den unter dem hohen Frankenkurs leidenden Zweigen der schweizerischen Wirtschaft, besonders den kleinen und mittleren Betrieben, unter die Arme greifen, andererseits mutet er den gleichen Betrieben durch sein Festhalten an der vom Schweizervolk klar verworfenen Mehrwertsteuer finanzielle und vor allem kostspielige administrative Mehrbelastungen zu. Mit Steuererleichterungen wäre der Wirtschaft zurzeit entschieden besser geholfen als mit dem Impulsprogramm. (NR Fischer-Bremgarten)
 - Die SPS setzt sich zur Erzielung von Zusatzeinnahmen mittels folgender Massnahmen ein:
 - Einführung einer Schwerverkehrsabgabe;
 - Einführung einer Autobahnvignette;
 - Gestaltung des Wehrsteuertarifs in der Art, dass die Mehrbelastung bei einem Einkommen ab Fr. 150'000.- für einen Verheirateten mit 2 Kindern einsetzt;
 - Bankenbesteuerung, einerseits durch eine verschärfte Besteuerung der Banken selbst und andererseits durch eine gesonderte Besteuerung bestimmter Bankgeschäfte. (NR Schmid-SG)

- Wollen die Sozialdemokraten eigentlich eine Finanzreform oder streben sie eine Gesellschaftsreform an? Die Antwort liegt auf der Hand. Sie erstreben mit Hilfe der Finanzreform die von ihnen gewünschte, von der Mehrheit des Volkes aber unerwünschte Abkehr von der freien Marktwirtschaft in Richtung Dirigismus an. (NR Schwarzenbach)

- Le projet proposé fait reposer tout le poids de la nouvelle charge fiscale sur les épaules des travailleurs:
 - d'accord avec la TVA, à condition qu'elle ne constitue pas une mesure isolée, mais qu'elle trouve place dans une révision fondamentale de tout le système;
 - les mesures en matière d'IFD ne sont pas satisfaisantes, car ce sont surtout les gros revenus et les grandes sociétés qui en profitent.
- (CE Donzé)

- Sur le fond, je tiens à répéter que la réforme fiscale que nous vous avons proposée au mois de mars est raisonnable et largement sociale. Elle est raisonnable, parce qu'elle demande un effort fiscal modéré: un milliard trois cents millions de francs. En 1975, le peuple suisse nous a déjà accordé à peu près la même somme en acceptant une augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des taxes routières. Elle est sociale parce que la charge de l'impôt de consommation sera la plus faible de l'Europe continentale. Elle est équitable en ce sens qu'elle allège considérablement la charge des petits et moyens contribuables.
- (CF Chevallaz)

- La fiscalité fédérale a indéniablement un caractère social:
 - faible emprise de l'impôt de consommation (beaucoup plus bas que dans tous les pays européens);
 - forte progressivité de l'impôt direct. (CF Chevallaz)

- C'est la TVA la plus modérée de l'Europe industrielle (12 - 21 %). La progression de l'IFD est l'une des plus rapides et des plus fortes qui existe dans la fiscalité européenne.

La structure fiscale proposée soutient largement la comparaison sociale avec celle des pays socio-démocrates, avec leur TVA à 21 % et leurs salaires frappés à la source de 40 - 50 %.

(CF Chevallaz)

- La TVA suisse est certainement l'une des plus modiques du monde. D'ailleurs en 1978, le PSS avait soutenu le taux de 10 %, accusant même ceux qui voulaient le diminuer à 9 % de vouloir porter atteinte à l'acquis social! Notre IFD est en outre l'un des plus sociaux qui soient. 2,5 % des contribuables acquittent le 54 % du produit, peut-être même les 2/3 selon le projet présenté.

(CE Grosjean)

- Le taux de TVA est trop élevé, et les modifications apportées à l'IFD sont anti-sociales.
- (CE Morier-Genoud/PSS)

- Die vorgelegte Bundesfinanzreform ist in jeder Hinsicht überladen. Von irgendeiner wesentlichen Sparanstrengung kann keine Rede sein.

(NR Fischer-Bremgarten)

- Eine wirklich dauerhafte Sanierung der Bundesfinanzen unter Beibehaltung der gewachsenen Kompetenzverflechtung und -überschneidung ist nicht möglich. Was wir heute haben, ist ein völlig undurchsichtiges Gestrüpp von Subventionen und Subventionchen, ein systemloses Dickicht von Beziehungen zwischen Bund, Kantonen und Gemeinden.

(NR Oester)

- Ich bin überzeugt, dass die heutige Finanzvorlage zum Scheitern verurteilt ist. Man kann nicht einen Braten, der frisch zubereitet nicht geschmeckt hat, nach so kurzer Zeit zum zweiten Mal aufgewärmt auf-tischen und meinen, er werde diesmal geschluckt, weil er mit bunten, meist roten Konservenfrüchten hübsch garniert ist.

(NR Schwarzenbach)

(Vgl. dazu folgende Seite PRO und CONTRA.)

- Une vraie réforme des finances, ce serait un ensemble de mesures destinées à fournir des ressources substantielles à la Confédération et à répartir le plus équitablement possible la charge de ces impôts entre les contribuables. On peut, là, penser aux banques, à la circulation routière. Mais la vraie réforme des finances passe avant tout par une révision technique (substitution de l'ICHA' par la TVA, correction de la progression à froid, etc., suppression des limites de durée pour l'impôt indirect et l'impôt direct; taux de l'impôt anticipé). Et cette révision technique doit se faire avant la réforme des finances, car le peuple ne peut pas se prononcer sur les deux à la fois.

(CN Aubert)

- Wir sind für eine Gesundung der Bundesfinanzen. Ueber diese Vorlage sind wir aber enttäuscht. Unsere Vorschläge wurden nicht berücksichtigt. Die kalte Progression wird nicht vollständig beseitigt. Steuerpflichtige bis zu 700'000 Franken werden beschenkt. Wir lassen es nicht gelten, dass man von Gratisbürgern spricht. Auch die juristischen Personen erhalten Steuergeschenke. Die Erhöhung der Verrechnungssteuer ist nicht erfolgt, obwohl Vermögen in Milliardenhöhe nicht deklariert wird. (SR Wenk)

22 - Der neuen Vorlage fehlen die schöpferischen Ideen. Die Finanzstrategen sind müde geworden. Von Psychologie und Auswertung von Erfahrungen spricht man bei dieser Vorlage wenig. Die Subventionen müssen unter 5 Milliarden stabilisiert werden. (SR Heimann)

- Die neue Vorlage ist besser als die verworfene, dies namentlich aus der Sicht des Gewerbes. (SR Kündig)

- Die Zuwachsquote der Ausgaben wurde gebremst. Ohne neue Einnahmen geht es aber nicht, und neue Schulden wären nicht zu verantworten. Es werden vor allem die einkommensschwachen Kreise sein, die zu leiden haben, wenn der Bund seine Aufgaben nicht mehr erfüllen kann. (SR Krauchthaler)

CONTRA

Bundesfinanzreform - Ausgabenpolitik/Sparpolitik - Finanzplan
Réforme des finances fédérales - politique de dépenses/économies - plan financier

PRO

- Die landwirtschaftlichen Subventionen sollten um rund 300 Millionen Franken reduziert und auf diesem Betrag dann 90 Millionen für Flächenbeiträge aufgestockt werden. Das würde eine echte Hilfe für die Berglandwirtschaft bedeuten. (SR Heimann)

- Die Bundesfinanzen dürfen nicht auf Kosten der Krankenversicherung saniert werden. Wenn man bei den Subventionen an die Krankenkassen sparen will, spart man am falschen Ort. (SR Graf)

- Die vorgesehenen Steuermassnahmen bewirken eine soziale Demontage.

- Der Sparwille kommt in der neuen Finanzvorlage zu wenig zum Ausdruck. Die Einführung der Mehrwertsteuer ist mit keinen Sparmassnahmen verbunden. (NR Fischer-BE/Letsch)

- Eine neue Finanzreform hat nur dann Aussicht auf Erfolg, wenn sie längerfristig einen einigermaßen ausgeglichenen Bundesfinanzhaushalt herstellt. (SR Hofmann)

- Nous pensons que les cantons sont mieux à même de gérer eux-mêmes l'assurance-maladie. C'est un retour à l'autonomie cantonale. (CF Chevallaz)

- Les dépenses de prévoyance sociale de la Confédération ont passé de 2'660 millions à 3 milliards, soit une augmentation de 13 % pour une croissance des prix de moins de 8 % et pour une hausse du PNB de moins de 4 %. (CF Chevallaz)

- Depuis 1974, un effort de redressement méthodique a été accompli, et cela malgré la récession. A fin 1974, les prévisions pour 1977 annonçaient 4 milliards de déficit. Il a été de 1,5 milliard. Malgré les programmes de relances, les dépenses ont été ramenées de 17 mrd's 600 mios à 16 mrd's. (CF Chevallaz)

- Il est douteux qu'un appel vigoureux à l'épargne soit conforme à l'intérêt actuel de notre économie. (CF Chevallaz)

- Die Neuaufteilung der Aufgaben zwischen Bund und Kantonen ist zu überprüfen, denn während die meisten Kassen der Kantone und Gemeinden überlaufen, schmückt sich die Bundeskasse mit roten Zahlen. (NR Fischer-Bremgarten)

- Neuverteilung der Aufgaben zwischen Bund und Kantonen in dem Sinne, dass den Kantonen vermehrt Aufgaben zurückgegeben werden, die sie ebenso gut lösen können wie der Bund. Da den Kantonen dadurch finanzielle Mehraufwendungen entstehen, sind die direkten Steuern zu 100 % den Kantonen zu überlassen; der Bund müsste sich auf die indirekten Steuern beschränken. (NR Schalcher)

24

- Einsparungen bei der Entwicklungshilfe sowie eine zeitliche Erstreckung des Nationalstrassenprogrammes bringen eine jährliche Einsparung von 1 Milliarde Franken. Eine geringfügige Erhöhung der Warenumsatzsteuer, Einführung einer Vignette von 80 Franken für Autobahnbenutzer, 5 Rappen Benzinzollerhöhung, einmalige Abgabe von 5 % beim Neuananschaffungspreis eines Autos lassen 4,5 Milliarden in die Bundeskasse fließen. (NR Fischer-Bremgarten)

- Eine Finanzplanung muss Prioritäten enthalten. Eine solche wird zwar bereits in drei Gesetzesvorlagen gefordert, dennoch ist sie bis heute nicht verwirklicht worden. Für die Sanierung der Bundesfinanzen ist aber eine derartige Finanzplanung Voraussetzung. (NR Biel)

- Steuerpaket und Finanzplan bilden eine Einheit und müssen zusammen behandelt werden. (SR Heimann)

- Demande logique en soi. La révision des rapports entre Confédération et cantons est d'ailleurs en cours. Mais cela exige du temps et entretemps, les déficits courent, faute de ressources suffisantes. Le déficit et la dette s'accroissent et par là le service des intérêts. Nous ne pouvons plus attendre d'avoir pratiquement révisé la constitution avant de solliciter l'augmentation d'impôt modérée que nous demandons. Ces deux opérations doivent être parallèles. (CF Chevallaz)

- Der Finanzplan bringt eine Variante, wie die noch verbleibenden Defizite zu decken wären. Es wäre aber falsch, mit dieser Vorlage gleich auch konkrete Massnahmen zur Deckung der Defizite zu beschliessen und damit die Auseinandersetzungen auf Nebenfragen zu verschieben. (SR Hofmann)

Bundes. nanzreform - Auswirkungen im Falle einer Ablehnung
Réforme des finances fédérales: conséquences en cas d'échec

CONTRA

PRO

- Il est essentiel d'assurer à la Confédération les moyens de sa politique, de sa politique sociale en particulier, les moyens des interventions économiques que la situation difficile pourrait demain requérir. (CF Chevallaz)

- L'échec de la réforme fiscale nous obligerait à recommencer tout l'exercice en 1970. Les données de base et les possibilités fiscales ne seront guère différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, à cela près qu'il nous faudrait porter en compte deux années de lourds déficits supplémentaires. D'autre part, le régime actuel venant à échéance à la fin de 1981, nous travaillerions le dos au mur. Les délais étant courts, le recours à des expédients sera inévitable. Les conséquences en seront donc l'insuffisance des moyens d'action de la Confédération dans un temps difficile, le recours à des expédients fiscaux socialement moins équitable par la force des choses, la pression à la contraction budgétaire et le blocage de la politique sociale. (CF Chevallaz)

- Die Mehrwertsteuer ist kompliziert und verursacht einen grossen administrativen Aufwand.
- Die Mehrwertsteuer belastet die Dienstleistungen der Kosmetiker, nicht aber diejenigen der Banken, Versicherungen und Notare.
- Die Mehrwertsteuer wird zu einer starken Erhöhung der Konsumentenpreise führen.

- Le système proposé est plus simple sur le plan administratif. Le système du forfait permet d'alléger le travail des artisans et des petites entreprises. (CE Grosjean)
- En frappant également les services, la TVA répartit plus équitablement l'imposition générale de la consommation. (CN Richter)

- Cette augmentation restera modérée (1 ou 1,5 %). (CF Chevallaz)
- En période de stabilité des prix, voire de dépression économique, l'augmentation de l'imposition indirecte n'exerce qu'une influence relativement négligeable. (CF Chevallaz)

- Exemple: la hausse de l'ICHA de 27 % en 1976 n'a pas eu d'influence inflationniste. (CF Chevallaz)

- Die Mehrbelastung der Mehrwertsteuer wird vorwiegend durch die Konsumenten getragen.

- Aufgrund von Zahlen vieler publikationspflichtiger ausländischer Unternehmungen lässt sich nachweisen, dass Erhöhungen der letzten Jahre zu einem grossen Teil bei der Unternehmungen hängen geblieben sind, bei entsprechendem Rückgang der direkten Steuerleistungen. (NR Eisenring)

- Les taux prévus par le BFO 78 sont parmi les plus bas d'Europe. (CE Grosjean)

- Das Argument, dass die durch die Einführung der Mehrwertsteuer erfolgte Teuerung in den Index der Konsumentenpreise eingeht und somit durch höhere Löhne abgegolten werde, trifft in der Rezession in den wenigsten Fällen zu. So haben beispielsweise die AHV-Rentner schon lange auf ein Anheben ihrer Renten verzichten müssen. Aber auch die Arbeitnehmer in vielen Bereichen der Wirtschaft haben keinen Teuerungsausgleich in Anspruch nehmen dürfen. (SR Lieberherr)

- La TVA aux taux de 8/5/2,5 % est nécessaire pour pouvoir continuer à défendre l'acquis (en 1976, les socialistes ont accusé ceux qui voulaient réduire le taux de 10 à 9 % de vouloir s'attaquer à l'acquis). (CE Grosjean)
- Mit der 9. AHV-Revision wurden die Renten der Lohnentwicklung und der Teuerung angepasst. (SR Kündig)
- Es gibt keine namhafte Branche der schweizerischen Wirtschaft, die nicht mittelfristig den Teuerungsausgleich auf die Löhne gewähren würde. (SR Kündig)

CONTRA

PRO

- Die Mehrwertsteuer ist unsozial. (SR Weber)

27
- Die Mehrwertsteuer ist wettbewerbsnachteilig für die Kleinbetriebe und fördert den Konzentrationsprozess; sie wirkt aus naheliegenden Gründen zudem arbeitsplatzfeindlich. Im Rahmen der echten Notwendigkeiten zur Erfüllung der Aufgaben des Staates ist die Umsatzsteuer zu vereinfachen und zu verbessern, im Sinne einer Einphasensteuer auf der Detailstufe. Dazu sind Ergänzungssteuern vorzusehen, die gleichzeitig als Steuerungsinstrumente für unsere wirtschaftliche und gesellschaftspolitische Entwicklung eingesetzt werden können. (NR Oehen)

- Für Kleinbetriebe stellt die Mehrwertsteuer eine starke administrative Mehrbelastung dar, denn sie können diese nicht, wie die Grossbetriebe - durch einen Computer berechnen lassen.

(NR Fischer-BE)

- Die Mehrwertsteuer ist eine soziale und gerechte Abgabe. Wer viel hat und sich viel leistet, wird von der Mehrwertsteuer stark belastet, wer nur über ein kleines Einkommen verfügt, bekommt diese Steuer nur schwach zu spüren.

(SR Krauchthaler)

- Ce sont justement les milieux économiques qui ont préféré la TVA à une hausse de l'ICHA. L'ICHA frappe les investissements et les moyens d'exploitation, ce qui désavantage gravement les exportations suisses vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

- La TVA est économiquement neutre, ce qui n'est pas le cas de l'ICHA (distorsions de concurrence entre grossistes et non-grossistes). (CN Richter)

- Betriebe bis zu 300'000 Franken Jahresumsatz werden von der Steuerabrechnungspflicht befreit. Darunter fallen die meisten Kleinbetriebe.

TVA - Taux 7 ou 8 % ?
Mehrwertsteuer - 7 oder 8 % ?

CONTRA

PRO

- Der Satz ist von 8 auf 7 % zu senken, damit die - un-
soziale - Mehrwertsteuer die Konsumenten nicht zu
stark belastet. (SR Lieberherr)
- Reduktion ist nötig, um das Belastungsgleichge-
wicht augenfälliger zu machen. (SR Weber)
- 7 %, um in Rezessionszeiten die Wirtschaft nicht
zu stark mit Steuern zu belasten.

- Die Sanierung der Bundesfinanzen muss nach wie vor
Priorität haben. Ohne gesunde Finanzen sind wir mittel-
fristig nicht in der Lage, bewährte und unentbehrliche
Institutionen in ihrem Bestand zu sichern und eine sich
deutlich abzeichnende Wirtschaftskrise zu meistern.
(NR Cantieni)
- Reduktion des Satzes um 1 Prozent bedeutet Minderein-
nahmen von rund 750 Millionen. Diesen Betrag benötigen
wir aber, um die Bundesschuld zu verzinsen, wobei diese
Summe trotz niederen Zinssätzen nicht mehr ausreicht.
(NR Cantieni)
- En 1976, les socialistes ont accusé ceux qui voulaient
réduire le taux de 10 à 9 % de vouloir s'attaquer à
l'acquis. (CE Grosjean)
- Le Conseil fédéral se réserve la possibilité de dimi-
nuer le taux si la situation économique l'exige. En
inscrivant dans la constitution un taux réduit de 7 %,
nous jouons prématurément la carte de la crise. Nous
n'avons pas le droit de nous condamner d'avance au
pessimisme. (CF Chevallaz)
- Avec une TVA au taux de 7 %, il est clair que l'équi-
libre du budget ne pourra pas être réalisé en 1981.
(CF Chevallaz)

CONTRA

- Il faut, pour décharger un peu les couches populaires, fixer à un taux zéro les biens de l'actuelle liste franche de l'IchA. (CN Carobbio)

- Die AHV-Rentner erhalten mindestens für drei Jahre keine Rentenerhöhung. Deswegen ist es unsozial, diese Leute mit der Mehrwertsteuer noch stärker zu belasten. (SR Lieberherr)

PRO

- Avec des taux de 2,5/5/8 %, cela coûterait une perte de 1 milliard 60 millions. (CN Richter)
- Les biens de première nécessité sont déjà grevés par la taxe occulte de l'IchA. La TVA au taux zéro consisterait donc en une véritable diminution d'impôt sur ces biens, avec le paradoxe que les entreprises contribuables pourraient tout de même déduire l'impôt préalable de leurs déclarations. (CF Chevallaz)
- L'imposition prévue des produits de première nécessité est déjà parmi les plus basses d'Europe. (CF Chevallaz)
- In sozialdemokratisch regierten Ländern wird der Konsum stärker belastet. Nachdem wir früher 10 % Mehrwertsteuer und niedrigere Sozialabzüge hatten, kann man nicht mehr behaupten, die Opfersymmetrie sei nicht mehr da. (SR Hofmann)

TVA - Indice des prix à la consommation
Mehrwertsteuer - Index der Konsumentenpreise

CONTRA

PRO

- 30
- Nach der heutigen Praxis gehen Preiserhöhungen in den Index der Konsumentenpreise ein, und zwar unbekümmert darum, ob das betreffende Gut aufgrund irgendwelcher Marktkräfte teurer wird oder ob der Staat für die Erhebung einer Zwangsabgabe zufällig den Warenpreis als Bemessungsgrundlage wählt. Weil die Umsatzsteuer mit dem Preis der Ware verschmilzt und als solche nicht mehr erkennbar ist, täuscht sie dann eine Teuerung vor. Diese ihrerseits löst Lohnbegehren aus, so dass über die weitgehend an den Index gebundenen Lohn- oder Rentenerhöhungen die als Entgelt für staatliche Leistungen gedachte Steuer dem Nutzniesser dieser Leistungen wieder zurückerstattet wird. (NR Letsch)

- Die Mehrwertsteuer hat eine reale Mehrbelastung der Konsumenten zur Folge. (NR Uchtenhagen)

- Dank dem Indexlohn sind Konsumsteuern keine Steuern, sie sind vielmehr Sonderabgaben für jene Lohnempfänger, Individualsparer und Selbständigerwerbende, welche die Teuerung nicht oder doch nicht voll weitergeben können. (NR Oehen)

- Der Antrag Letsch bewirkt, dass Rentner und Arbeitnehmer wegen der Einführung der Mehrwertsteuer einen Reallohnverlust von 2 % in Kauf nehmen müssen.

(NR Egli)

- Der Antrag Letsch macht aus dem ökonomischen einen politischen Irrtum. Ein solcher Systemwechsel würde die Vorlage in der Volksabstimmung wohl überhaupt aller Chancen berauben. (NR Hubacher)

- L'indice des prix se rapporte à l'ensemble des sommes d'argent qu'il faut dépenser à l'achat des biens considérés, donc y compris les impôts indirects.

(CN Richter)

- Une majoration de l'impôt de consommation ne se répercute pas toujours automatiquement sur les prix. La définition des normes de l'indice est faite en grande partie par les partenaires sociaux et la modification du système serait actuellement politiquement très difficile. (CF Chevallaz)

- Trifft nicht zu, weil die Mehrwertsteuer wie die Umsatzsteuer in den Index der Konsumentenpreise einbezogen wird, der - mangels eines Lohnindexes - als Basis der sozialpartnerischen Verhandlungen genommen wird.

(NR Eisenring)

VA - Imposition des coiffeurs

Mehrwertsteuer - Besteuerung der Coiffeure

CONTRA

PRO

- Aus psychologischen Ueberlegungen sollten die Coiffeure von der Mehrwertsteuer befreit werden.

(SR Reimann)

- Bei den Coiffeuren handelt es sich um ein ausgesprochenes Kleingewerbe, das durch zahlreiche Kleinstbetriebe und inoffizielle Etagengeschäfte konkurrenziert wird. Dazu kommt der hohe Dienstleistungsanteil der Coiffeurbranche, der zu einer extrem starken Mehrwertsteuerbelastung führt und daher auch zu einer Wettbewerbsverzerrung führen kann.

(SR Kündig)

- Der psychologische Faktor ist sicher wichtig, er gilt indessen nicht nur für die Coiffeure, sondern auch für das der Mehrwertsteuer unterstehende Gastgewerbe.

Die Pauschalabrechnung wird abrechnungsmässig für die darunterfallenden Coiffeure eine erhebliche Vereinfachung zur Folge haben. (SR Hofmann)

- L'affranchissement de l'impôt sur le chiffre d'affaires jusqu'à 40'000 frs et l'extension du bénéfice du forfait jusqu'à 200'000 frs concernent la majorité des coiffeurs.

(CF Chevallaz)

- En cédant sur ce point, nous créerons un précédent, en montrant qu'il suffit à certains milieux de manifester leur opposition à un projet pour que l'Etat leur fasse la fois suivante un cadeau, au mépris de l'intérêt général.

(CF Chevallaz)

- Es handelt sich hier um ganz typische Dienstleistungen am Endverbraucher.

(SR Hofmann)

- Il y a des raisons juridiques, fiscales, techniques, philosophiques d'assujettir ou non les quelques 4'500 coiffeurs concernés. Nous les avons assujettis pour des raisons objectives et d'égalité. (CF Chevallaz)

TVA - Imposition des architectes et des ingénieurs
Mehrwertsteuer - Besteuerung der Architekten und Ingenieure

CONTRA

PRO

- Die Arbeiten der Ingenieure und Architekten sind von der Steuer zu befreien. Es gibt Wettbewerbsverzerrungen zwischen den staatlichen Architektur- und Ingenieurbüros und den steuerpflichtigen privaten Unternehmungen. (SR Hofmann)
- Diskriminierung eines einzelnen Zweiges der Dienstleistungen freier Berufe. Schwierige Abgrenzung der steuerpflichtigen Firmen, weil sich nicht alle Betriebe, die Ingenieur- und Architekturarbeiten ausführen, als solche bezeichnen. (SR Jauslin)

- Pas logique d'exonérer ces prestations en rapport avec les travaux immobiliers, car les prestations que fournissent les architectes et les ingénieurs débouchent sur des réalisations concrètes, liées aux opérations qui ont trait à l'industrie du bâtiment, qui sont déjà frappées par l'ICHA actuel. (CF Chevallaz)
- Chaque fois que cela s'avère possible, les pouvoirs publics font appel à des bureaux privés, et non à leurs propres services. (CF Chevallaz)

Mehrwertsteuer - Besteuerung juristischer Beratungsdienste und Vermögensverwaltungen
TVA - Imposition des conseils juridiques, de la gestion de fortune, etc.

CONTRA

PRO

- 53
- Die Besteuerung von Rechtsberatungen hat Wettbewerbsverzerrungen zur Folge. Die Mehrwertsteuer wäre nicht mehr neutral. Staatliche Stellen, welche dieselben Leistungen erbringen wie private Stellen oder Personen, würden von der Steuer nicht betroffen. (NR Alder)
 - Die Besteuerung dieser Leistungen wird zu technischen und administrativen Schwierigkeiten führen.
 - Unterstellt man die Anwälte der Steuer, so trifft das die Kleinen, weil der steuerpflichtige Klient die Steuer überwälzen kann. (SR Hofmann)
 - Richter und Advokate wissen, dass der Hauptharst der Rechtssuchenden Leute mit kleinen Einkommen sind. Mit der Unterstellung der Advokaten erfährt aber der Rechtschutz eine Verteuerung. (NR Alder)

- ←
- Beratungs- und Vermögensverwaltungen sind aus psychologischen Gründen zu besteuern. (SR Herzog/Lieberherr)
 - L'imposition des conseils, expertises, etc. se situe dans la logique du système de la TVA, qui veut qu'un très large éventail d'opérations soit frappé de l'impôt, et cela malgré les difficultés administratives qui en découleraient. (CF Chevallaz)
 - Il est illogique que ne soient pas soumis à la TVA certains secteurs de la vie économique où se réalisent les plus hauts revenus, sans parler du problème de la fraude fiscale, bien connu dans certaines professions indépendantes. (CN Grobet)
 - Il paraît choquant que certaines professions - parmi les plus lucratives que l'on connaisse dans notre pays - échappent à la TVA. (CN Grobet)
 - Propos pas sérieux: la TVA est appliquée dans d'autres pays à ces services, et cela sans difficultés sur le plan technique. (CN Grobet)
 - La TVA ne se répercutant pas totalement sur les consommateurs, l'impôt frappera également celui qui fournit les services. (CN Grobet)
 - La clientèle des avocats ne se recrute pas en premier lieu parmi la clientèle modeste, et les notes d'honoraires élevées se font sur des affaires intéressantes. (CN Grobet)

- Das ist ein versteckter Angriff gegen das schweizerische Bankensystem.

- Il s'agit d'imposer le conseil au sens large, en tant que prestations de service. Les banques ne sont par conséquent que marginalement frappées, car il faudra assujettir à la TVA toutes les personnes, toutes les entreprises qui déploient ce genre d'activité et qui réalisent le chiffre d'affaires minimum. Cela comprend les avocats, les notaires, les sociétés fiduciaires, les agents d'affaires, les conseillers fiscaux, les banques, les sociétés d'assurances et les conseillers d'entreprises indépendants qui donnent des conseils à des tiers, moyennant rémunération. En outre, en matière de conseils, les banques ne se font en général pas payer, et les opérations de gestion de fortune ne sont parfois pas facturées. (CF Chevallaz)

Mehrwertsteuer - Besteuerung des Weins zu einem reduzierten Satz / Freigrenze für selbstkelternde Weinbauern

TVA - imposition du vin à un taux réduit / limite de franchise pour les vigneron-encaveurs

PRO

CONTRA

- Lors de la campagne qui a précédé la première votation sur la TVA, un vif mécontentement est né en Suisse romande au sujet du problème du vin.

La discrimination entre le vin, frappé aux taux maximum, et les produits comestibles, boissons non alcooliques, et autres produits de première nécessité - bénéficiant de taux favorable - a choqué en Suisse romande, non seulement les vigneron, mais bien des citoyens et des consommateurs.

Ceux-ci ne comprennent pas pourquoi la boisson élémentaire accompagnant le repas ne bénéficie pas d'un taux d'imposition privilégié.

Le vin, produit de notre terre, dépendant étroitement des grandes servitudes de l'agriculture, doit bénéficier d'une certaine sollicitude.

La culture de la vigne fait partie de notre patrimoine. Elle s'intègre dans cette paysannerie suisse qui est l'objet de nos soins attentifs.

(CE Grosjean)

Les vigneron suisses sont singulièrement désavantagés par les conditions topographiques dans lesquelles ils travaillent.

Les frais de culture sont et seront toujours plus élevés chez nous qu'à l'étranger.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire des discriminations entre vins indigènes et importés, mais il faut au moins que les vigneron suisses se sentent soutenus par leurs autorités lorsqu'il s'agit d'imaginer une échelle fiscale et d'y intégrer les divers produits.

L'attention vouée à l'agriculture doit être de la même qualité envers la viticulture.

(CE Grosjean)

- Si nous voulons nous faire une idée objective de la situation du vin en Suisse, il nous faut comparer l'imposition que nous proposons à celle qui est pratiquée dans les pays voisins, y compris certains pays viticoles:

Italie : 12 %; France : 17,6 %; Autriche : 18 % de TVA, 38 % au total; Belgique : 25 %.

(CF Chevallaz)

- Nous devons garder la mesure et ne pas donner à cette légère augmentation de l'imposition du vin une dimension dramatique et en faire un élément politique et d'opposition entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Encore une fois, il ne s'agit pas le moins du monde d'une pénalisation du vin.

(CF Chevallaz)

PRO

- Il faut quand même affirmer que le vin est un produit de notre terre et que la viticulture est une partie intégrante de notre agriculture.

(CE Genoud)

- Si l'on s'en tient uniquement aux dégâts que cause le vin à la santé, je crois qu'il faudrait également revoir la liste des produits de première nécessité qui font l'objet du taux privilégié.

Il existe aussi, dans bien des cas, une surconsommation de médicaments qui est préjudiciable à la santé.

Je ne crois même pas que tous les journaux et toutes les revues sont bénéfiques pour l'état de santé de notre population. On pourrait en dire autant peut-être de la production animale, car la surconsommation de viande a aussi quelque chose à voir avec l'état de santé de nos citoyens. Rien n'est poison, tout est dans la mesure.

(CE Genoud)

CONTRA

- Je pense même que la situation économique du vignoble est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque où il fallait procéder à des actions d'écoulement des surplus.

(CF Chevallaz)

- Eine Ueberkonsumation von Wein schadet der Gesundheit.

(SR Lieberherr)

- Man darf nicht der Weinproduktion ein Entgegenkommen zeigen, während wir in anderen Bereichen, zum Beispiel bei den Coiffeuren, eine harte Linie beibehalten. Warum wird nicht auch dem Bier oder gegorenem Apfelsaft eine Privilegierung eingeräumt?

(SR Muheim)

- Die Privilegierung des Weins würde im Volk nicht verstanden, namentlich von jenen Kreisen, die um die Volksgesundheit besorgt sind.

(SR Hofmann)

- Il est vrai que l'ICHA actuel ne fixe pas de taux spécial pour le vin. Mais une disposition inéquitable ne perd pas ce défaut parce qu'elle est appliquée depuis un certain nombre d'années.

L'inégalité subsiste et il faut profiter du nouveau projet pour apporter une correction qui est tout à fait justifiée.
(CE Debétaz)

- Le vin est un produit de la terre; il honore les personnes qui la travaillent, il honore la personnalité du vigneron, son caractère, son tempérament, sa volonté de tenir. Nous avons de notre côté le devoir d'honorer ces qualités authentiques.

Le vin honore également les personnes qui l'apprécient, avec tout le respect dû à ses vertus.

57 Le vin n'est pas un produit de luxe. Il n'est pas réservé à telle ou telle catégorie de consommateurs.

Il est servi dans l'hôtellerie et la restauration; on le trouve dans les réfectoires de chantier, d'entreprises; on le boit aussi à domicile.

La population du pays tout entier, finalement, est concernée; le vin est précisément un produit particulièrement indiqué pour favoriser l'union des esprits et des coeurs, dans toutes les régions helvétiques.

Ne faisons donc pas du vin un objet de division.

(CE Debétaz)

- Depuis plus de 30 ans, le vin est soumis à l'ICHA normal sans que cette imposition ait démontré qu'elle était économiquement insupportable; elle n'a, que je sache, choqué personne pendant 30 ans, elle n'a pas non plus empêché la communion cordiale autour d'un verre ou de quelques bouteilles.
(CF Chevallaz)

- Le passage des 6 à 7 % d'ICHA aux 8 % prévus pour la TVA ne majorera que d'une manière très minime le prix de la noble boisson, cela d'autant plus que la plus-value du cafetier et de l'hôtelier sur le vin sera de 5 % seulement par souci d'encourager le tourisme.
(CF Chevallaz)

- Les quelques 500 vigneron-encaveurs qui, à la différence des coopérateurs et des vignerons commerçants, échappaient jusqu'ici à l'impôt sur le chiffre d'affaires, seront dorénavant astreints à la TVA.

Mais les franchises et les forfaits prévus ainsi que les dispositions de l'ordonnance d'application que nous étudions actuellement, avec les représentants des vigneron-encaveurs, doivent rendre le passage à la fiscalité supportable, si ce n'est agréable.
(CF Chevallaz)

- L'exonération prévue jusqu'à 40'000 frs de chiffre ne s'adresse pratiquement qu'à ceux que j'appellerai les "vignerons du week-end", c-à-d ceux qui, à côté de leur travail professionnel, cultivent quelques arpents de vignes et qui parfois, mettent eux-mêmes leur vin en bouteilles.

Cette mesure ne toucherait pas par conséquent la classe des vignerons-encaveurs qui ne vivent que de leur métier.

(CN Mugny)

- Il faut dès lors exonérer du paiement de l'impôt les viticulteurs livrant moins de 400'000 frs de vin par an, parce qu'il s'agit de petits vignerons, de vignerons-propriétaires qui ne cultivent que 3 à 6 ha et qui ne vendent que le produit de leurs vignes. Ils sont quelque 260 en Suisse.

Il faut permettre à cette race de vignerons, dont le métier se transmet de père en fils et qui est attaché à sa terre, de continuer à travailler et à vivre. Si ces viticulteurs sont soumis à la TVA, ils risquent de disparaître en tant que vignerons-propriétaires et ils deviendront des commerçants, ou alors il vendront toute leur production à des commerçants.

(CN Mugny)

- C'est vrai, mais actuellement, la situation est la même avec l'ICHA, et il ne faut pas oublier que le commerçant en vins a d'autres possibilités sur le plan financier: Il est au producteur ce que l'industriel est à l'artisan. Il a des possibilités plus grandes sur le plan du crédit, de l'organisation de la vente. Il ne court pas les mêmes risques que le propriétaire-vigneron.

(CN Mugny)

- Les vignerons constituent une catégorie spéciale. Il y a en Suisse quelque 400 à 500 petits propriétaires viticulteurs-encaveurs, 200 à 300 seraient touchés par cette proposition. Actuellement, ce gens ne sont pas soumis à l'ICHA. Comme ils sont Suisses romands en général, comme ils sont vignerons petits et moyens, il n'ont pas une vocation particulière pour les bureaux, pour les papiers et pour les impôts.

Mais le principe de l'égalité devant l'impôt, les règles qui régissent la TVA vont incontestablement dans le sens de l'imposition de cette petite et aimable catégorie.

(CF Chevallaz)

- Une telle exonération paraît vraiment de nature à créer de graves inégalités de traitement en matière d'imposition fiscale du vigneron, du négociant en vin, du vigneron-propriétaire encaveur enfin.

Cette inégalité va porter un coup très dur à la compétitivité du commerce des vins, car tous les vignerons-encaveurs seront ainsi pratiquement exonérés.

(CN de Chastonay)

- Cela favoriserait essentiellement et pour une très large part des vignerons qui ont une exploitation importante.

(CN Cevey)

- De cette façon, les marchands de vin seraient soumis à la TVA alors que les producteurs indépendants ne le seront pas.

- L'exonération connue sous le régime de l'ICHA crée d'une part une inégalité de traitement et d'autre part, une distorsion dans les règles de la concurrence.

(CN Cevey)

- Les autres milieux viticoles, les vignerons-marchands et les coopératives viticoles se plaignent quelque peu de ce privilège.

(CF Chevallaz)

- Cela sera ressenti comme une injustice par l'ensemble des vignerons qui n'encavent et ne vendent pas eux-mêmes leurs vins, notamment par les coopérateurs.

(CN Cevey)

- Mesure considérée comme injuste par certains milieux de la viticulture.
Tout comme celle des produits agricoles, la production de vin est soumise de la même manière aux aléas de la nature - gel, grêle et autres intempéries.
Il y a des années où les vigneron-encaveurs ne gagnent rien, des années où il y a perte, et il en est de même dans l'agriculture ou dans l'horticulture.
(CN Richter)

- De nombreuses mesures étatiques encouragent déjà la viticulture, mesures dont les vigneron-encaveurs bénéficient également.
(CN de Chastonay)

- 40
- Die Vorlage entlastet Einkommen, die das Fünf- bis Sechsfache des Durchschnittseinkommens ausmachen. (NR Uchtenhagen)
 - Die Mehrwertsteuer bewirkt eine Verlagerung der Steuerlast auf kleine und mittlere Einkommen und entlastet die grösseren Einkommen. Deshalb muss eine Kompensierung erfolgen, indem die grossen Einkommen noch stärker belastet und die kleinen entlastet werden. (NR Uchtenhagen)
 - Wenn man mehr als die Hälfte der Steuerzahler von Steuern befreit, dann muss man diese Steuern aus Gründen der Gleichbehandlung und der Steuergerechtigkeit überhaupt aufheben. (NR Schalcher)

- La Suisse, n'est plus le paradis fiscal que d'aucuns dénoncent. En additionnant les impôts directs fédéral, cantonal et communal que paie un cadre moyen, on s'aperçoit que celui-ci donne environ entre 3 et 4 mois de ses revenus à la collectivité publique. Il s'agit là d'un plafond: certains Etats scandinaves et la GB ont imaginé d'aller, pour de tels revenus, jusqu'à 6 mois et plus. Le résultat ne s'est pas fait attendre: le citoyen ainsi pressuré, abusé, cesse de travailler avec la même intensité, la même ardeur. Et l'Etat et l'économie nationale sont appauvris d'autant. (CE Grosjean)

- Für eine überbordende Progression gibt es keine sachliche, sondern nur fiskalische Argumente. Man ruft immer nach sozialer Gerechtigkeit. Soziale Gerechtigkeit gibt es aber auch für Leute mit Einkommen von 100'000 Franken, die ihre Kinder ohne Stipendien und ohne alles, was der Sozialstaat anzubieten hat, studieren lassen. (SR Munz)
- Die Behauptung, wonach der Konsument die Mehrwertsteuer zu tragen habe, stimmt nicht, weil die Steuern nicht aus dem Index ausgeklammert werden. (NR Eisenring)

- Le caractère social de la fiscalité fédérale est confirmée par la structure fortement progressive de l'IFD.
- Auparavant, 70 % des contribuables aux impôts cantonaux et communaux étaient assujettis à l'IFD. Le projet fait passer cette proportion de 70 à 50 %, car il libère 35 % des contribuables IDN actuels.
- La progressivité a fait un bond considérable: le taux maximum a passé de 7,2 % en 1971 à 11,5 % en 1978. Le projet le porte à 13,5 %?

CONTRA

- Die kalte Progression trifft in erster Linie die kleinen und mittleren, weniger die grossen Einkommen.
(NR Uchtenhagen)

- Für hohe Einkommen ist die Progression noch zu verschärfen.

PRO

- La forte progressivité de l'IFD constitue en quelque sorte un impôt sur la richesse avant la lettre.
- Il n'y a pas d'autre impôt en Europe qui libère le 50 % des contribuables et qui demande à 2 - 8,5 % de la population (100'000 frs et plus) plus du 50 % du rendement de cet impôt.
(CF Chevallaz)
- La progressivité est supportable pour le moment, mais il est clair qu'une accentuation plus marquée encore de l'imposition fédérale incitera les contribuables bien placés, les plus mobiles, à choisir avec encore plus d'attention le canton et la commune la plus favorable, au détriment des communes de travail où la population ouvrière, moins mobile, domine. C'est aussi cette dernière qui en fera les frais. (CF Chevallaz)

- Der Abzug für Verheiratete und für erwerbstätige Ehefrauen sollte auf 5'000.- Franken erhöht werden. Letzterer insbesondere, um die steuerliche Begünstigung der Konkubinatsverhältnisse abzubauen. (SR Lieberherr/Heimann)
- Die Sozialabzüge sollten nach oben begrenzt oder gar reduziert werden, weil sonst die hohen Einkommen zu stark begünstigt werden. (NR Wagner/Diethelm/Riesen)
- Die Rücksichtnahme auf die mittelstarken und finanzschwachen Kantone gebietet uns bei der Festlegung der Sozialabzüge eine gewisse Zurückhaltung. (SR Bürgi)
- Zu hohe Sozialabzüge hätten neben dem unverantwortbaren Ertragsausfall für die Bundeskasse auch schwere Folgen für die kantonalen Steuererträge. Eine Erhöhung der Abzüge bei den direkten Bundessteuern gibt in der Regel zu entsprechenden Begehren bei den kantonalen und kommunalen Steuern Anlass. (NR Eng)
- Die Plafonierung der Sozialabzüge in Abhängigkeit des Einkommens, des Zivilstandes usw. ist zu kompliziert. Ein solches System könnte bei den Kantonen nicht zur Anwendung gelangen. (NR Eisenring)
- Bei den Sozialabzügen befinden wir uns in einem Stadium der Eskalation. Wir sollten uns an ein vernünftiges Mittelmaß halten. (NR Eisenring)

Direkte Bundessteuer/juristische Personen - Tarif

CONTRA

Impôt fédéral direct - personnes morales - tarif

PRO

- 43
- Au moment où l'on exige un gros sacrifice de la part du travailleur, il est indécent d'alléger l'imposition des sociétés. (CE Donzé)
 - Le taux maximal de 11,5 % est illusoire dans la mesure où il ne sera atteint que par des rendements extrêmement élevés et rarement obtenus. (CE Donzé)
 - En période de difficultés conjoncturelles, il est plus important d'aider les petites et moyennes entreprises que les grandes compagnies, qui souvent agissent contre nos instituts. Le tarif à 3 paliers favorise en effet les sociétés à fort capital. (CE Donzé)
 - Die proportionale Besteuerung oder der Zweistufentarif sollten angestrebt werden. (SR Wenk/Donzé)
 - Will man die Banken stärker besteuern, dann muss man dem Zweistufentarif zustimmen. (NR Biel)
 - Actuellement, le rendement de beaucoup d'entreprises, moyennes et grandes, va en diminuant. Leurs efforts pour maintenir l'emploi ont diminué voire épuisé leurs réserves. Ce n'est donc pas le moment de les affaiblir encore par une imposition accrue, car c'est sur elles que reposent le plein emploi et les véritables prestations sociales. (CE Reverdin)
 - Le tarif proportionnel permettrait peut-être de mieux atteindre certaines entreprises (banques) dont le rendement est relativement faible en fonction du très gros capital, mais il risquerait surtout de frapper très durement un grand nombre de petites et moyennes entreprises actuellement en difficulté, dont le bénéfice est bas en chiffres absolus. (CF Chevallaz)
 - Es ist eine gefährliche Steuerpolitik, denn es gibt sehr enge Zusammenhänge zwischen der Ertragskraft der Unternehmung und der Aufrechterhaltung der Arbeitsplätze. (SR Bürgi)
 - Le véritable intérêt des travailleurs, c'est de travailler dans des entreprises prospères. Une entreprise faible ne peut pas pratiquer une politique sociale active. (CE Reverdin)
 - Schlecht gewählter Zeitpunkt, weil Gesellschaften mit geringen Erträgen eher mehr belastet, Gesellschaften mit grösserer Rendite dagegen entlastet werden. (NR Hofmann)
 - Bei der Einführung des Zweistufentarifs handelt es sich um eine klassische Strukturfrage, welche zum Kern der Diskussion bei der formellen Steuerharmonisierung gehört. Es wäre nun unglücklich, wenn der Bund hier vorangehen würde und eine grosse Differenz zu vielen Kantonen schaffen würde. (NR Weber Leo)

- Die Gesellschaften sind stärker zu besteuern.

- Il faut une fois pour toute dégonfler certains slogans fiscaux et les démystifier.

Les sociétés sont des éléments actifs de l'économie, Les frapper davantage, c'est frapper, avec les bénéfices, les réserves utiles en temps de récession, c'est freiner les investissements et le développement économique.

(CF Chevallaz)

- Steuererleichterungen auf dem Kapital von Gesellschaften sind ein unverschämtes Geschenk.

(SR Wenk)

- Minime concession à l'imposition des sociétés qui est, chez nous, plus forte que chez nos voisins. (CF Chevallaz)

PRO

Direkte Bundessteuer - juristische Personen - Minimalsteuer
Impôt fédéral direct - personnes morales - impôt minimum

CONTRA

- Die Minimalsteuer ist einzuführen, um den an Konsumenten verteilten Gewinn steuerlich zu erfassen.
(SR Kündig/NR Schärli)

- Mit der Einführung der Minimalsteuer sollten vor allem die Migros- und die Coop-Betriebe getroffen werden. Die Expansionspolitik dieser grossen Verteilerorganisationen gefährdet die kleinen Lebensmittelgeschäfte.
(NR Fischer-BE)

- In Sachen steuerliche Gleichbehandlung ist etwas nicht in Ordnung. Unternehmungen, die mehrere Milliarden Umsatz erzielen, dürften etwas mehr auf den Tisch des Vaterlandes legen. Die stossenden Unterschiede wirken sich auch im Konkurrenzkampf aus. Sie müssen endlich beseitigt werden.
(NR Etter)

- Es geht nicht um eine Diskriminierung der Genossenschaften, sondern darum, dass Gesellschaften, unabhängig ihrer juristischen Form, gleich hohe Steuern bezahlen.
(NR Sigrist)

- Sentiment que les grandes sociétés coopératives ne paient pas des impôts en rapport avec l'intense activité économique qu'elles déploient.
(CN Thévoz)

- Die Erfahrungen mit der Minimalsteuer in zahlreichen Kantonen rechtfertigen deren Einführung auf Bundesebene nicht; die Erträge der Minimalsteuer entsprechen ihrem Namen.
(SR Hofmann)

- Les expériences cantonales ont été décevantes. L'expansion des grands magasins tels que Migros n'a pas été freinée. Il rapporte fort peu. Inefficace et improductif.
(CF Chevallaz)

- Conséquences néfastes et inattendues: certaines entreprises touchées par la récession (bâtiment, bois, textiles, horlogerie, etc.) tombent sous le coup de l'impôt minimum.
(CF Chevallaz)

- Es handelt sich hier um eine gewerbepolitische Massnahme und um eine Diskriminierung der Genossenschaften. Die Minimalsteuer trifft auch kleine landwirtschaftliche Genossenschaften und Weinbaugenossenschaften.
(NR Waldner)

- Durch diese steuerliche Massnahme dürfte es kaum möglich sein, den in seiner Existenz gefährdeten gewerblichen Detailhandel zu retten.
(NR Etter)

- Die grossen Verteilergenossenschaften wie Migros und Coop bezahlen schon heute ihrer Leistungsfähigkeit angemessene Steuern.
(NR Waldner)

- Die Minimalsteuer geht zulasten nicht gewinnstrebigem Unternehmungen und trifft somit die schwächsten Glieder unserer Volkswirtschaft.
(NR Waldner)

Direkte Bundessteuer - juristische Personen - jährliche Veranlagung

PRO

IFD - personnes morales - taxation annuelle

CONTRA

- Die jährliche Veranlagung der juristischen Personen ist bereits in zahlreichen Kantonen mit guten Erfahrungen eingeführt worden.
- Verringerung des administrativen Aufwandes, weil insbesondere die arbeitsintensiven Zwischenveranlagungen dahinfallen. (NR Welter)

- De nombreux cantons n'ont pas encore adopté la taxation annuelle. Il ne convient donc pas de leur imposer, depuis le niveau fédéral, deux méthodes différentes. (CN Richter)
- Nous préférons - tout en reconnaissant les avantages du système - ne pas bousculer les cantons et réaliser ce passage dans le cadre de l'harmonisation fiscale. (CF Chevallaz)

PRO

Wehrsteuer - Erhöhung der Kantonsanteile von 30 auf 33 1/3 % *)
IFD - augmentation de la part des cantons de 30 à 33 1/3 %

CONTRA

- Der Anteil der Kantone an der direkten Bundessteuer ist kein Geschenk des Bundes an die Kantone, sondern lediglich eine bescheidene Abgeltung für die Mitbeanspruchung des nach Verfassung den Kantonen reservierten Steuersubstrates.

(SR Meier/NR Eisenring)

- Die Kantone stehen auf dem Standpunkt, dass die Begrenzung der Kantonsanteile auf 30 % für einen Teil der Kantone bitter wäre und dass durch den neuen Wehrsteuertarif ein zusätzlicher Eingriff in ihr Steuersubstrat einträte. (NR Eisenring)

- Die Ablehnung der Erhöhung der Kantonsanteile läuft den grundsätzlich berechtigten Bestrebungen entgegen, dieses Steuersubstrat vermehrt zu schonen und den Kantonen längerfristig betrachtet sogar zurückzugeben. (SR Meier)

- Mit der Verringerung der Zahl der Wehrsteuerpflichtigen sinkt der Kantonsanteil an der Wehrsteuer.

(NR Künzi)

- Wir versuchen, mit den Kantonen zu einer neuen Aufgabenteilung zu kommen und im gleichen Moment offerieren wir ihnen ohne Gegenleistung einen höheren Anteil an der direkten Bundessteuer. Dies zu einem Zeitpunkt, wo Kantone und Gemeinden sogar Gewinne anstelle der vorausgesagten Defizite aufweisen. (SR Heimann)

- Der Bundesrat verhält sich im Widerspruch zur eigenen Botschaft. Trotz den mehrheitlich guten Abschlüssen der kantonalen Rechnungen schlägt er uns vor, die Kantonsanteile zu erhöhen und den Finanzausgleich zu verbessern. (SR Heimann)

- Man kann nicht dem Bund mehr Geld verschaffen wollen und dann jede Gelegenheit benützen, um ohne irgendwelche plausible Begründung den Kantonen einen zusätzlichen Anteil aus der Bundeskasse zu verschaffen.

*) Die vom Bundesrat vorgeschlagene Erhöhung wurde abgelehnt.
L'augmentation proposée par le Conseil fédéral a été rejetée.

- Dem Bund soll die Kompetenz eingeräumt werden, bei der Verwendung des für den Finanzausgleich bestimmten Steuerertrages eine minimale steuerliche Belastung hoher Einkommen und Vermögen natürlicher Personen sowie von Gewinn, Kapital und Reserven der juristischen Personen vorauszusetzen. (SR Wenk)

- Es ist sachlich und politisch nicht vertretbar, die Vorlage mit einer materiellen Steuerharmonisierung zu belasten. (SR Vincenz)
- Es geht nicht an, Elemente der materiellen Steuerharmonisierung gewissermassen durch die Hintertüre hereinzuschmuggeln. (NR Letsch)

- La loi fédérale sur la péréquation financière intercantonale contient déjà des dispositions semblables, prévoyant que les cantons doivent exploiter leur capacité contributive. Mais la formule et les critères permettant d'analyser et de déterminer avec précision la capacité contributive, la capacité économique, d'un canton n'ont pas encore été découverts. Cette proposition n'ajouterait donc rien.

(CF Chevallaz)

- Sans vouloir porter atteinte au fédéralisme, il n'en reste pas moins que l'absence d'un minimum d'harmonisation matérielle relève de la plus grande injustice.

Elle devrait donc trouver un début de concrétisation dans le nouveau programme financier, car l'harmonisation formelle ne suffit pas. (CE Donzé)

- Parmi les cantons, il y en a des faux pauvres et des faux riches. Les faux pauvres sont ceux qui ne font pas l'effort nécessaire pour se tirer eux-mêmes de leur misère et qui préfèrent recevoir des autres l'argent nécessaire.

(CE Péquignot)

- A deux reprises, le peuple a rejeté des initiatives (Indépendants et PSS) qui comportaient notamment une harmonisation matérielle totale ou partielle. En revanche, il a accepté en juin 1977 un article constitutionnel précisant les conditions de l'harmonisation et stipulant que celle-ci serait formelle.

Nous devons nous en tenir à ces décisions du peuple et des cantons. (CF Chevallaz)

- Nous n'avons pas encore trouvé la clef du problème qui nous permette de déterminer les faux riches et les faux pauvres. (CF Chevallaz)

- Wir dürfen nicht am Finanzausgleich herumflicken, solange die neue Aufgabenverteilung zwischen Bund und Kantonen nicht klar geregelt ist. (NR Letsch)

CONTRA

Verrechnungssteuer - Satz

Impôt anticipé - taux

PRO

- Zur wirksameren Bekämpfung der Steuerhinterziehung ist der Verrechnungssteuersatz auf 40 % zu erhöhen.
(SR Wenk/NR Ammann-SG)

- Mit einem Steuersatz von 35 % figuriert die Schweiz international gesehen bereits als Spitzenreiter. Eine weitere Erhöhung des Steuersatzes könnte sich nachteilig auf die Währungslage und den Kapitalmarkt auswirken. Zudem ist nicht anzunehmen, dass mit einer weiteren Satzerhöhung der Steuerhinterziehung ernsthaft zu Leibe gerückt werden könnte.
(SR Hofmann)

- L'augmentation des taux rendrait encore plus aigu le problème du non-remboursement d'intérêts sur les montants d'intérêt appartenant à toute une catégorie de petits et moyens épargnants, que la Confédération bloque pendant 2 ans ou presque. Il faudrait alors admettre qu'on leur en rembourse préalablement une partie, ce qui nécessiterait une comptabilité invraisemblablement compliquée.
(CF Chevallaz)

- Mit der Erhöhung des Steuersatzes können die Verrechnungssteuereingänge erhöht werden.
(NR Ammann-SG)

- Viele Ausländer, insbesondere solche, die nicht in den Genuss eines Doppelbesteuerungsabkommens kommen, werden im Ausland Anlagemöglichkeiten suchen.
(NR Eisenring)

- Suisses et étrangers seraient invités à acquérir des titres étrangers non soumis à un impôt à la source, ou du moins à un impôt moins lourd.

- L'augmentation des recettes ne serait pas certaine (voir l'exemple de la hausse des droits de timbre).
(CN Richter)

- Ein Anliegen der steuerehrlichen In- und Ausländer ist die Verzinsung der Verrechnungssteuerbeträge. Bei steigenden Verrechnungssteuersätzen werden sich diese Anliegen noch verstärken. Das würde aber den Bund 200 Millionen Franken jährlich kosten.
(NR Eisenring)

- Während Arbeitnehmer mit ihren Löhnen faktisch im Stillstand sind, während Unternehmer der Exportindustrie nicht mehr wissen, wie sie über die Runden kommen sollen, während in der Hotellerie zwar noch die Uebernachtungszahlen stimmen, aber zum Teil nicht mehr die Kasse, während alle Prognosen für das Frühjahr einen wirtschaftlichen Rückschlag voraussagen, kassieren die Grossbanken allein über den Devisenhandel Gewinne, von denen andere nur noch träumen. (NR Hubacher)

50 - Einer Vorlage, die nicht dem Prinzip der Steuer-
gleichheit entspricht - dazu gehört die Erfassung der Banken - müssen wir die Zustimmung verweigern. (NR Müller-BE)

- Wenn wir gewisse Bankgeschäfte mit einer Sondersteuer belegen, so erzielen wir damit die dringend notwendige Redimensionierung des Finanzplatzes Schweiz. Dadurch wird der Höhenflug des Schweizerfrankens gebremst und die Exporte begünstigt. (SPS)

- Wir wehren uns entschieden dagegen, Hand zu bieten für eine Bankenbesteuerung, von der wir aufgrund der Erfahrung mit der Erhöhung der Stempelsteuer genau wissen, dass sie verfehlt ist. Wir bedauern, dass die Sozialdemokraten aus rein ideologischen Gründen an ihrem Konzept festhalten. (NR Rüegg)

- Quand nous parlons des banques, il ne faut pas oublier que la corporation bancaire, et son personnel (2,5 % de la population), paient 7 % des impôts directs de la Confédération, des cantons et des communes. Vous comprendrez bien que je souhaite que cela dure!

- Nous avons fait d'assez mauvaises expériences avec certaines impositions sectorielles, avec certaines majorations de taux qui, par le déplacement des opérations ou par d'autres échappatoires, dérobent la matière fiscale. (Ex. majoration de 50 % des droits de timbre = augmentation des recettes de 3 %).

Les opérations bancaires ont cette capacité de se déplacer très rapidement par téléphone.

- Il est vrai que par son rayonnement international, la place financière suisse dépasse très nettement le gabarit de notre petit pays, que cela comporte d'indiscutables périls, que cela a contribué et peut-être contribue encore à la dangereuse ascension du franc suisse.

Or, le rapport de la place financière et la place industrielle est, contrairement à certaines imageries d'Epinal, un rapport étroit. La place industrielle, comme le tourisme, comme le logement, comme l'agriculture, vivent en Suisse très largement sur le crédit, trop largement peut-être. Je crois que nous sommes un cas particulier.

C'est une caractéristique de notre économie qui ne date pas d'hier. Dès lors, la liquidité des fonds, les très bas intérêts ont joué un rôle essentiel dans le développement de beaucoup de nos activités économiques, c'est un fait.

- 51
- Le redimensionnement de la place financière suisse pourrait avoir un effet bénéfique sur le taux de change du franc suisse, améliorer les revenus de l'industrie d'exportation et procurer ainsi à la Confédération des suppléments de rentrées fiscales, sans compter une situation plus favorable en matière d'emploi. (CE Donzé)

- Réduire délibérément, par une opération stratégique, les dimensions de la place financière, c'est aussi diminuer la liquidité de ses capitaux, c'est faire monter le taux de l'intérêt, c'est automatiquement créer des difficultés à l'industrie, faire monter les taux hypothécaires et les loyers. (CF Chevallaz)

- Fiscalement et économiquement, il n'est pas opportun de contraindre à un redimensionnement de la place bancaire. Fiscalement, c'est une diminution de notre rendement fiscal général puisque les banques, avec 2,5 % à peu près de la main d'oeuvre active, paient le 7 % de l'imposition directe. Economiquement, nous n'avons pas intérêt à réduire le potentiel d'appui que doivent et que devront davantage encore fournir les banques. (CF Chevallaz)
- On dit les banques surdimensionnées, mais il faut aussi penser avec objectivité au personnel qu'elles occupent, aux intérêts qu'elles paient, aux salaires qu'elles versent, et enfin aux impôts qu'elles paient aux niveaux fédéral, cantonal et communal. (CN Richter)
- La place bancaire suisse, qu'il est facile d'accuser de tous les maux et de tous les crimes contribue largement tout de même à la prospérité de ce pays, à son plein emploi par le bas intérêt qu'elle facilite, à la régulation des échanges internationaux et à leur animation. (CF Chevallaz)
- Il appartient aux banques de fournir à l'économie les capitaux dont elle a besoin et de s'organiser pour que la réunion, la collecte de l'épargne et la distribution du crédit se fassent aussi rationnellement et efficacement que possible. (CN Richter)

- Contrairement à ce que l'on a prétendu, les socialistes ne font pas de la diversion idéologique, mais il se pose le problème de l'équilibre entre la puissance bancaire et la puissance industrielle.

(CF Donzé)

52
- Wir anerkennen, dass Banken durchaus nützliche Funktionen in unserer Wirtschaft ausüben. Wir stellen aber deutlich fest, dass durch die Art der Besteuerung der juristischen Personen Banken und Finanzgesellschaften geschont werden. (NR Schmid)

- L'opposition de la Finanzplatz Schweiz et de la Werkplatz Schweiz est économiquement un faux problème. Que nous le voulions ou non, elles sont imbriquées l'une dans l'autre.

Les banques sont en effet étroitement engagées dans le tissu d'une économie qui s'est contruite sur un crédit abondant, parfois même surabondant, et à un taux très bas. Le démantèlement de la puissance bancaire ne peut donc pas s'exercer sans conséquences lourdes pour l'ensemble de l'économie et pour les places de travail.

(CF Chevallaz)

- Dans le cadre de l'imposition normale, les banques font leur devoir fiscal.

Pour l'IDN 16e période, elles paient un dixième de l'impôt sur les sociétés. Grosso modo, on peut estimer à un demi-milliard les impôts cantonaux, communaux et fédéraux laissés par les 4 grandes banques à la collectivité publique suisse.

D'autre part, les banques remplissent un devoir de percepteur fiscal non négligeable, par le truchement de l'impôt anticipé, par exemple, et ce, avec un résultat net de 1 milliard 500 millions par an, chiffre qui correspond à un prélèvement d'impôt anticipé de l'ordre de 6 milliards.

(CF Chevallaz)

- Le rendement de l'activité bancaire par personne occupée est certes relativement élevé. Mais cela n'est pas seulement favorable à une saine gestion des banques par la constitution d'importantes réserves, mais aussi à l'Etat. Les banques elles-mêmes paient 2,5 milliards d'impôts aux collectivités publiques.

Une diminution de l'activité bancaire signifierait un recul des recettes des impôts directs, mais cela ferait disparaître aussi des sources d'impôt indirect.

Et nous ne parlons ici que des banques; il ne faut cependant pas négliger toutes les professions et tous les emplois qu'elles créent, dont le développement serait moindre si notre pays n'était pas une place financière de premier ordre.

(CN Richter)

PRO

CONTRA

- Le secteur bancaire est la branche de notre économie qui a le plus profité de la hausse du franc suisse et de l'afflux de capitaux étrangers qui en a été le corollaire, alors que le tourisme et les industries d'exportation durent, eux, supporter les effets négatifs.

De plus, les banques ne furent aucunement touchées par la récession, contrairement aux entreprises de la branche de la construction, aux industries d'exportation et au tourisme.

C'est là une raison de plus pour obliger enfin le secteur bancaire à faire sa part dans le cadre du nouveau régime des finances fédérales.

(CN Riesen)

- Wenn einerseits unser Bankgeheimnis so ausgestaltet würde wie in den umliegenden Ländern und wenn andererseits die juristischen Personen angemessen besteuert würden, dann müssten wir diese Sondermassnahmen gar nicht treffen. In der Schweiz entrichten die Banken trotz hoher Erträge relativ wenig Steuern, weil sie eine verhältnismässig kleine Rendite aufweisen. (NR Uchtenhagen)

- Les banques sont déjà touchées dans une très forte proportion, plus qu'aucune autre corporation, par l'imposition générale directe des cantons et des communes.

Nous leur demandons actuellement et nous leur demanderons sur le plan économique un soutien considérablement accru aux exportations, au tourisme, aux branches économiques en difficultés. (CF Chevallaz)

- Ce n'est pas au moment où nous demandons aux banques d'intervenir plus fortement en soutien des industries d'exportation ainsi que de prendre une part à la garantie des risques à l'exportation - donc un effort de solidarité économique - qu'il faut simultanément mettre en cause certaines de leurs opérations et les frapper d'impôts qui compromettraient leur potentiel.

Cela risquerait de provoquer la détérioration de notre économie, au bon fonctionnement de laquelle - qu'on le veuille ou non - le potentiel bancaire contribue.

Les banques ont sans doute crû trop fort, mais nous doutons que leur redimensionnement rapide soit dans l'intérêt de notre économie et des places de travail.

Ce n'est pas une question de sympathie pour elles, c'est une simple constatation économique. (CF Chevallaz)

- Kein anderes Land kennt eine Sonderbesteuerung für die Banken (NR Schatz)

- Nous demandons que les banques soient appelées à faire un modeste effort dans le cadre global du nouveau régime financier. (CN Riesen)

- Avec leurs profits actuels, les banques sont tout naturellement les premières visées: "on les a dans le collimateur".

Mais comment peut-on les toucher, comment peut-on les frapper sans léser des activités productives dont bénéfice en définitive toute l'économie du pays.

On ne peut se permettre de faire des expériences à la légère dans ce domaine.

Dans des situations de cette sorte, il convient d'appliquer le proverbe qui dit "dans le doute, abstiens-toi".

(CN Richter)

- Nous sommes pessimistes à l'encontre des opérations sectorielles sur les opérations bancaires: la hausse de 50 % des droits de timbre n'a rapporté que 3 % de recettes en plus. (CF Chevallaz)

- Warum dieser parlamentarische Eifer zum Schutz eines Wirtschaftszweiges, dem es sehr gut geht, der als einziger Zweig Rezession und Blüte der Wirtschaft gewinnbringend ausnützt? (NR Gerwig)

- Will man ein solches Steuersystem aufstellen, muss man diejenigen Wirtschaftszweige, denen es gerade besonders gut geht, speziell besteuern. Das träfe beispielsweise jetzt auch für die Migros und die Versicherungen zu.

(NR Schatz)

PRO

- Es ist mir vollständig unerklärlich, dass es in diesem Saale möglicherweise eine Mehrheit von Parlamentariern gibt, die - aus welchen Gründen auch immer - eine Besteuerung unserer Banken ablehnen, obgleich der Bund das Geld dringend benötigt.

(NR Gerwig)

- Nous menons un combat d'arrière-garde contre la défense de la forteresse bancaire. (CN Donzé)

55
- Wir sind nicht bereit hinzunehmen, dass die Hauptlast der Steuern letztlich die Arbeiter und Konsumenten, aber auch die Exportindustrie und die schweizerische Binnenindustrie, das Gewerbe und die Bauern trifft, dass aber ausgerechnet die Banken von Lastenausgleich verschont bleiben sollen.

(NR Gerwig)

CONTRA

- Alle die vorgeschlagenen Bankensteuern wirken für den Fiskus aller Voraussicht nach kontraproduktiv. Selbst bei einer minimalen Verrechnungssteuer auf Treuhandgeldern lässt die Nationalbank die Gefahr der Abwanderung durchblicken. (NR Auer)

- Il ne s'agit pas pour nous de défendre une forteresse, mais de rechercher une imposition raisonnable des activités des banques. (CE Reverdin)

- Il nous reste encore à étudier la question de l'imposition des opérations fiduciaires au titre de l'impôt anticipé; nous examinerons également la possibilité et l'opportunité de prélever une taxe sur les opérations sur devises.

Les banques sont donc au centre de nos préoccupations et ce, même si pour leurs opérations essentielles et l'opération de crédit, nous estimons ni opportun ni justifié de les soumettre à la TVA. (CF Chevallaz)

- Wichtig ist es bei der Sanierung der Bundesfinanzen, nicht Parteipolitik und nicht Wahlpolitik, sondern Staatspolitik im ureigensten Sinne zu betreiben. Es ist unsere Pflicht, den Bürgern zu sagen, was nötig ist, und nicht, was der Bürger wohl im Moment am liebsten hört.

(SR Muheim)

- Man sagt, die Mehrwertsteuer sei eine Konsumsteuer und belaste den Konsum; und dann - in einer merkwürdigen Logik - folgert man: deswegen müssten auch Banken ihren Beitrag leisten, als ob die Banken Konsumenten wären.

(NR Schatz)

- Wenn die Banken einen schlechten Ruf haben, so ist das nicht unser Fehler, das liegt an den Banken selber. (NR Gerwig)

- Wenn die Finanzvorlage bei der Abstimmung eine Erfolgchance haben soll, dann müssen wir die Banken zusätzlich besteuern. Diese haben in den letzten Jahren zusätzliche Gewinne erzielt, während die ganze Wirtschaft, die Hotellerie, die kleinen und mittleren Gewerbetreibenden und Unternehmer in Schwierigkeiten stecken. (NR Hubacher)

- Ich bin nicht für eine Strafexpedition gegen die Banken, sondern nur für eine gerechte Verteilung der Lasten. (NR Gerwig)

- Dass es populär ist, die Banken anzugreifen, das wissen wir auch. Aber wir lehnen es ab, aus politisch-opportunistischen Gründen Steuern zu beschliessen, die dem Fiskus nichts einbringen. (NR Auer)

- Quels que soient les sentiments de vindicte que l'on nourrit dans certains milieux à l'égard de tel ou tel secteur de notre économie, nous devons veiller à ne pas affaiblir celle-ci dans une mesure telle que, demain ou après-demain, elle ne puisse plus jouer son rôle dans le maintien ou le rétablissement de la prospérité. (CN Cevey)

- On peut penser ce qu'on veut des banques, on peut les aimer ou ne pas les aimer, mais nous devons bien considérer que notre économie est toute entière tissée de crédits. Ce n'est pas du tout une exaltation de la puissance bancaire, mais une constatation de faits. Nous sommes endettés, notre économie a beaucoup plus que d'autres vécu sur le crédit. En frappant les banques, en tentant de redimensionner les banques par des opérations fiscales, nous frappons de plein fouet l'économie dans son ensemble. (CF Chevallaz)

- Si l'on condamne la place financière suisse, vous avez quantité des candidats à la succession qui sont disponibles et qui travaillent déjà. Il n'est pas exagéré de dire que le Luxembourg est déjà une place financière surdéveloppée, elle aussi, dont les Etats du Marché commun s'accomodent d'ailleurs fort bien pour toutes sortes de raisons et d'intérêts et je ne pense pas que M. Callaghan cherche à démobiliser la place bancaire de Londres mais au contraire à lui maintenir une certaine activité car il en mesure aussi les avantages. (CF Chevallaz)

CONTRA

- Die angestrebten Massnahmen im Bankensektor sind heikel und mit vielschichtigen Problemen behaftet. Sie müssen gesamthaft angegangen werden und nicht durch Einzelaktionen präjudiziert werden. (NR Weber Leo)

- Wir brauchen Lösungen, die politisch richtig und sachlich nicht falsch sind. Weil die SP-Bankenbesteuervorschläge sachlich falsch sind, können wir ihnen nicht zustimmen. (NR Auer)

PRO

Banken - Besteuerung der Bankleistungen
Banques - Imposition des prestations bancaires (par la TVA)

CONTRA

- Nombre de nos concitoyens ne comprendraient pas que l'on puisse demander des milliards supplémentaires à tous les contribuables, du plus modeste au plus riche, par le biais de l'introduction de la TVA, mais qu'on ne soumette pas les prestations bancaires à cet impôt. (CE Morier-Genoud)

- On rencontre souvent une incompréhension totale à l'égard de ce problème. Il paraît dès lors essentiel, psychologiquement, de soumettre les opérations bancaires à la TVA si nous voulons que ce paquet financier ait une chance d'être adopté par le peuple. (CE Morier-Genoud)

51
8

- Diejenigen, die im gegenwärtigen Zeitpunkt leicht verdienen, sollen besteuert werden. (SR Graf)

- Wenn Bankleistungen mit der Steuer belastet werden sollen, sind es nicht die Banken, die letztlich die Steuer bezahlen, sondern die Bankkunden. Die Bank hat dann noch den Vorteil, dass sie auf all ihren Investitionen und Anschaffungen die Vorsteuer abziehen kann.

(SR Muheim/Munz)

- Die Kunden sind oft kleine Leute, und diese sind es schlussendlich, die die Steuerbelastung tragen müssen. Als letztes Glied der Kette können sie die Steuer nicht mehr überwälzen. (SR Krauchthaler)

- Les opérations de crédit forment le 60 % des activités bancaires et du chiffre d'affaires des banques. Les frapper de la TVA, ce serait donc contribuer à la hausse du taux de l'intérêt avec ses conséquences économiques et sociales; ce serait également, à l'encontre du constructeur d'une maison, par exemple, le frapper doublement. Il serait frappé par la construction des bâtiments, par la TVA sur les travaux de génie civil et il le serait en même temps sur les crédits qu'il sollicite de la banque. Ce n'est économiquement pas souhaitable et je ne pense même pas défendable en matière de logique fiscale. (CF Chevallaz)

- Unterstellen wir die Banken nicht der Steuer, so wird auch diese Vorlage keine Gnade vor dem Souverän finden. (SR Herzog)
- Die Unterstellung der Banken muss aus taktischen Ueberlegungen erfolgen. Das Volk würde es nicht verstehen, wenn ausgerechnet diese erfolgreiche Sparte von der Steuer befreit würde. (SR Lieberherr)

- Une imposition des opérations fiduciaires dans le cadre de la TVA nous paraît problématique dans sa délimitation, dans son rendement et dans ses conséquences économiques. (CF Chevallaz)
- L'un des quatre partis cherche des prétextes et en a trouvé un: l'imposition des banques, pour ne plus soutenir ce qu'il avait soutenu auparavant. (CE Reverdin)
- Der psychologische Aspekt ist unbestreitbar; die Besteuerung der Banken weckt Sympathien beim Volk. Auf der andern Seite bin ich nicht überzeugt, dass objektive Information die Zahl der Freunde, die wir für die Vorlage schaffen, grösser sein wird als die Zahl der neuen Gegner, die sich infolge dieser Ausweitung ergeben wird. (SR Krauchthaler)
- Die Unterwerfung der Bankleistungen unter die Mehrwertsteuer würde das Gesetz in seiner ratio legis denaturieren. Die Mehrwertsteuer soll sich auf Waren oder Leistungen beziehen, die eine gewisse Aehnlichkeit mit der Erzeugung und dem Absatz von Waren haben. (SR Masoni)

PRO

Banken - Besteuerung der Zinsen von Treuhandguthaben
Banques - Imposition des intérêts d'avoires fiduciaires

CONTRA

- L'imposition des avoires fiduciaires des banques me paraît un bel exemple de ce qui pourrait être fait si l'on montrait un peu d'imagination.
(CE Morier-Genoud)
- La non-imposition des activités fiduciaire des banques va à l'encontre de l'exigence aujourd'hui largement admise d'un renforcement de la lutte contre la fraude fiscale (CE Donzé)
- Mutet man dem Volk höhere Steuern zu, so hat man auch dafür zu sorgen, dass Leute mit grossem Vermögen ihre Steuern ehrlich versteuern müssen.
(NR Stich)
- L'imposition de ces opérations est un élément essentiel de l'accueil favorable par le peuple du projet financier. (CE Morier-Genoud)
- Il faut imposer ces activités fiduciaires, activités qui procurent à nos banques des revenus d'autant plus intéressants qu'ils sont tirés d'opération pour lesquelles celles-ci n'assument aucun risque.
En franchissant ce pas, nous manifesterions notre volonté politique de frapper avec plus d'équité, avec plus de justice.
Comment imaginer en effet que le contribuable moyen accepte des impôts nouveaux s'il a le sentiment que d'autres peuvent s'en tirer à trop bon compte.
(CN Meizoz)
- Die Besteuerung der Treuhandgeschäfte wird sich günstig auf die Währungs Lage auswirken.
- Mesure modeste qui ne touche pas à la substance des banques, mesure inattaquable sur le plan de l'équité, et qui se justifie entièrement (CE Morier-Genoud)

- L'imagination au pouvoir, oui, mais pas n'importe quoi!
(CE Grosjean)
- Mit dieser Vorlage wird die Rechtsgleichheit einfach beiseite geschoben.
(SR Munz)
- Motif purement d'opportunité politique. En réalité, certains souhaitent une sorte de redimensionnement de la place financière suisse. (CN Richter)
- Prétendre que l'on fera capoter la réforme des finances en refusant l'imposition des opérations fiduciaires, ce n'est plus un argument, c'est un prétexte. (CE Grosjean)
- Influence peu importante, du fait que ces opérations sont le plus souvent effectuées en monnaies étrangères. (CN Richter)
- Le banques ne mourraient sûrement pas de cet impôt, mais quelle en serait sa rentabilité ? (CE Grosjean)

PRO

- C'est largement exagéré: la BNS est beaucoup plus réservée, beaucoup plus prudente à ce propos. (CN Meizoz)
- Comme à chaque innovation, on brandit aussitôt le danger d'une fuite de ces opérations à l'étranger. Il y a certes un risque, mais il ne faut pas dramatiser. (CE Morier-Genoud)
- Il n'est pas question de vouloir tuer la poule aux oeufs d'or. A ce sujet, il y a des légendes qui ont la vie dure. Il est difficilement soutenable d'affirmer que la place financière suisse perdrait de son importance si une telle mesure était votée. - L'apocalypse des banques n'est pas pour demain! (CN Meizoz)
- Diejenigen, die die Treuhandanlagen benützen, haben, wenn sie ehrliche Steuerzahler sind, das Anrecht auf Rückerstattung der 5 %igen Verrechnungssteuer. Das gleiche trifft auch für Ausländer zu, wenn ihr Staat ein Doppelbesteuerungsabkommen mit der Schweiz abgeschlossen hat. (NR Stich)
- Das Schweizerische Bankgeheimnis ist den Anlegern 5 % Verrechnungssteuer wert. (NR Stich)
- D'autres raisons font que la place financière suisse demeure ce qu'elle est, c-à-dire attractive, déduisante. La principale en est le secret bancaire. (CN Meizoz)

CONTRA

- Eine Zustimmung zu dieser Steuer würde bedeuten, dass keine Treuhandgeschäfte in grösseren Beträgen mehr über die Schweizer Banken abgewickelt würden. (NR Röthlin)
- Il est à craindre que l'assujettissement des intérêts d'avoirs fiduciaires provoque une évasion importante de ces opérations à l'étranger. Il est vrai qu'il subsiste un doute et que personne ne peut sincèrement et honnêtement dire quelle serait l'importance de ce volume de déplacement. (CN Richter)
- Von den rund 57 Milliarden Treuhandgeldern des Jahres 1976 entfielen rund 90 % auf ausländische Bankkunden. Diese können sehr leicht ihre Bank wechseln oder von ihren bisherigen schweizerischen Banken verlangen, dass die Abwicklung ihrer Treuhandgeschäfte verrechnungssteuerfrei über die ausländischen Niederlassungen oder Korrespondenzbanken erfolgen soll. (SR Hofmann)
- Der grosse Teil der Treuhandgelder stammt aus nächstlichen Ländern, die mit der Schweiz kein Doppelbesteuerungsabkommen haben und also keine Rückerstattungsforderung stellen können. Hier besteht natürlich die Gefahr der Abwanderung. (NR Schatz-SG)
- Die Quintessenz dieser Steuer ist die, dass es fiskalpolitisch gar nicht erwünscht ist, dass Ausländer die Steuer zurückverlangen. (NR Eisenring)
- Bei den Treuhandgeschäften ist die Konkurrenz derart gross, dass beispielsweise um Kommissionen von einem Sechzehntel Prozent gekämpft wird. Das gilt vor allem für die hohen Beträge, welche professionell angelegt werden und damit äusserst sensibel auf nur geringe Ertragsminderungen reagieren. (NR Röthlin)
- Auf diesen Operationen können die Banken nur sehr tiefe Kommissionen verlangen, was darauf schliessen lässt, dass das Bankgeheimnis keine entscheidende Rolle spielt. (SR Hofmann)

PRO

- Treuhandgeschäfte sind aus Gründen der Steuerumgehung sehr attraktiv. Rund 90 % der über Schweizer Banken getätigten Treuhandanlagen entfallen auf ausländische Kundschaft. Es ist also grösstenteils ausländisches Steuerfluchtkapital, das über die Schweizer Banken und im Schutze des hier obwaltenden Bankgeheimnisses zumeist auf dem Euromarkt gut verzinslich angelegt wird. Darf der Finanzplatz Schweiz ein weiteres Ansteigen dieser Entwicklung entgegennehmen? Hat er diese Geschäftsparte überhaupt nötig? (NR Bundi)

- 29
- Die Abwanderung der Treuhandgeschäfte ist möglich, aber keineswegs sicher. Die geordneten Verhältnisse in der Schweiz und das Bankgeheimnis ist den ausländischen Kunden etwas wert. Das Risiko kann daher in Kauf genommen werden. (SR Heimann)

CONTRA

- Treuhandgeschäfte stellen sogenannte Paketgeschäfte dar - in Verbindung mit andern Bankgeschäften für die betreffenden Kunden - und es bestünde das Risiko, dass mit den Treuhandgeschäften auch andere Leistungen für die nämlichen Kunden abwandern würden. Das würde die Ertragslage der Banken schwächen, woran Bund, Kantone und Gemeinden kein Interesse haben. (SR Hofmann)

- Pour les riches étrangers qui font de telles opérations, un simple coup de téléphone leur suffit pour faire appel à des voies parallèles au système bancaire suisse. (CE Grosjean)

- Ich verweise auf die Aquisitionstätigkeit grosser ausländischer Banken in der Schweiz, die sehr daran interessiert sind, hier Kunden zu gewinnen und ausländische Kunden, die die Schweiz zurzeit noch hat, abzuwerben. Solche Bestrebungen dürfen wir in ihrer Tragweite nicht unterschätzen. (NR Eisenring)

PRO

- Quant aux inconvénients, ils ne doivent pas être dramatisés. Il ne s'agit pas d'un "défi à la puissance bancaire". Cette proposition est même assez marginale quant à ses effets.

(CF Chevallaz)

63
- Die Besteuerung der Treuhandgelder würde rund 140 Millionen Mehreinnahmen bringen. Gleichzeitig könnte man auch bekunden, dass man die Steuer nicht einseitig auf einen Teil der Konsumenten abwälzen will, sondern auch die Banken zusätzlich belastet.

(SR Weber)

- La question fondamentale est celle de la finalité de la fiscalité. Doit-on à tout prix sauvegarder la Suisse place financière au risque de sacrifier la Suisse place de travail? Les 140 - 150 millions proposés ne seraient-ils pas précisément utiles pour créer des postes de travail?

(CE Morier-Genoud)

CONTRA

- Die Gefahr der Abwanderung dieser Geschäfte darf nicht unterschätzt werden. Leicht könnten die Nachteile der Verrechnungssteuer auf Treuhandgeschäften die Vorteile überwiegen.

(SR Hofmann)

- Die Gefahr der Abwanderung kann nur gebannt werden, wenn sich alle umliegenden Staaten zur gleichen Massnahme entschliessen könnten.

(SR Muheim)

- Le chiffre de 140 millions est très certainement surévalué. Si, ainsi qu'il est prévisible, la moitié au moins des affaires émigrait hors de Suisse, cela ne ferait plus que 70 millions. Et parmi ceux qui auraient payé cet impôt anticipé, il y en auraient tout de même un certain nombre qui, en vertu des accords de double imposition, auraient droit au remboursement.

Il ne s'agit donc que d'une cinquantaine de millions qui ne sont même pas assurés pour l'avenir, car il n'est du tout dit que la Suisse continue à être une place bancaire où l'on fera de telles opérations.

(CE Reverdin)

- Les recettes supplémentaires estimées à 140 millions ne seraient en réalité que de peu d'importance, et cette imposition pourrait même, par un autre truchement, amoindrir le produit des impôts de la Confédération, des cantons et des communes, vu la diminution qui s'en suivrait au titre du revenu des banques.

(CN Richter)

- Die Gefahr der Abwanderung besteht. Daran hat der Fiskus aber kein Interesse. Die Kommissionen der Schweizer Banken aus solchen Treuhandgeschäften machen pro Jahr rund 200 bis 250 Millionen aus. Der Gewinn dürfte rund 200 Millionen betragen. Auf diesen Gewinn entfallen an direkten Steuern rund 60 Millionen.

(SR Hofmann)

- Für den Kunden sind Treuhandgeschäfte aus Gründen der Steuerumgehung so attraktiv. (NR Bundi)

- Es bietet sich hier Gelegenheit, einem Geschäft ein bisschen zu Leibe zu rücken, welches so anonym ist, dass ein Kapital- und Steuerflüchtling im Extremfall sich selbst ein gewaschenes Darlehen, alles unter dem Schutz des Bankgeheimnisses, gewähren kann. (NR Bundi)

- Pour des raisons de concession politique, le Conseil fédéral a admis cette imposition par l'impôt anticipé des placement fiduciaires, parce que ce sont les opérations bancaires qui comportent le moins de risque et qui ne sont pas gravement dommageable. Il s'agit donc là d'une opération avant tout politique, fiscalement et économiquement discutable, mais possible ! (CF Chevallaz)

- Parmi les différents projets d'imposition des banques, ou de leurs clients, le Conseil fédéral a choisi la solution, pour ne pas dire la plus efficace, mais du moins la moins dommageable : imposition juridiquement possible et administrativement assez facilement réalisable avec un taux faible.

- 90 % de ces dépôts proviennent de l'étranger, 10 % seulement de la Suisse. Personne ne peut dire combien de dépositaires étrangers retireraient leur dépôt ou combien le transféreraient dans un siège étranger, d'un simple coup de téléphone, ou combien en demanderaient ou obtiendraient le remboursement - du moins dans les pays où nous avons des accords, par le jeu de la double imposition. Nous ne pouvons donc absolument pas dire combien cet impôt rapporterait, si c'est 50 millions ou si c'est 150 millions. Si nous nous basons sur l'expérience faite avec l'augmentation des droits de timbre (majoration de 50 % des taux; 3-5 % de plus de recettes !), nous pouvons dire qu'il arrive que certaines opérations fiscales soient peu rentables, car la masse fiscale - et dans les opérations bancaire, c'est hélas le cas - se déplace très vite. Cela d'autant plus que nous ne devons pas ignorer qu'il existe en dehors de la Suisse bon nombre de places bancaires candidates à la succession de Zurich ou de Bâle. (CF Chevallaz)

PRO

Banken - Devisensteuer
Banques - droit de timbre sur les opérations sur devises

CONTRA

- Es besteht keine grosse Gefahr der Abwanderung dieser Geschäfte, wenn sie der Verrechnungssteuer unterstellt würden.

- La technicité des problèmes posés exigera du temps si l'on veut vraiment faire le tour de la question. Il y a à nouveau le danger de fuite à l'étranger de certaines transactions et les risques de pertes de places de travail dans le secteur bancaire.

(CN Richter)

- Die inländischen Banken würden ihre Devisengeschäfte künftig nach Möglichkeit im Ausland abwickeln, und dann würden nicht einmal mehr die bisherigen Erträge, die sich in der Einkommensentwicklung der Banken niederschlagen, zur Verfügung stehen. Die Kundschaft von inländischen Banken würde die Geschäfte ausländischen Banken im Ausland übertragen.

(NR Eisenring)

- L'opération serait vraisemblablement peu rentable: les 200 millions qu'on pourrait escompter de la perception d'un droit au taux de 0,1 % serait probablement une illusion, car il serait extrêmement facile de transférer ces transactions sur devises dans des pays où elles ne sont pas imposées.

Au cas où les opérations sur devises seraient déplacées à l'étranger, il y aurait en plus le risque d'internationalisation du franc suisse, avec ses conséquences néfastes.

(CF Chevallaz)

- Motion à rejeter, car le rendement de ce droit ne nous paraît pas significatif, et ses effets seraient fâcheux pour l'économie bancaire. En outre, son introduction aurait des effets secondaires indésirables dans le domaine de la politique monétaire.

(CF Chevallaz)

Motion mit 93 gegen 47 Stimmen abgelehnt

PRO

CONTRA

- Autobahnvignette und Schwerverkehrssteuer sind keine Belastung für die Vorlage. Das Gegenteil ist der Fall. Der Bürger stimmt der Vorlage eher zu, wenn er sieht, dass alle Möglichkeiten ausgeschöpft worden sind. (SR Zumbühl)

66
- Etant donné qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles recettes, le moment est venu d'imposer aussi le trafic lourd, et d'introduire une vignette pour les véhicules à moteur. Cela permettant à la Confédération de présenter un budget équilibré en 1981 sans avoir à procéder aux coupures prévues dans le domaine social. (CE Donzé)

- Les finances fédérales sont en définitive aussi conditionnées notamment par l'entretien des routes, par le coût de leur infrastructure. Une taxe sur les poids lourds et une vignette sort donc également des éléments fiscaux que nous devons prendre en considération, qui conditionnent les taux de TVA ou les taux de l'IFD que nous adopterons. (CE Morier-Genoud)

- Die Autobahnvignette und die Schwerverkehrssteuer sind eine Belastung für das Finanzpaket. Es bestünde die Gefahr, dass sich in der Abstimmungskampagne die Auseinandersetzungen auf diesen beiden Nebenvorlagen verlagern würden und dass durch die zu erwartende Propagandawelle eine allgemeine negative Stimmung für das Finanzpaket geschaffen würde. (SR Hofmann)

- Le Conseil fédéral sait que les poids lourds ne paient pas ce qu'ils coûtent. Il estime donc que le trafic lourd doit être frappé et que le problème de la vignette mérite d'être étudié avec attention et diligence. Mais ces articles constitutionnels doivent être élaborés dans le cadre de la conception générale des transports et de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération. La préparation de ces projets se fera dans les délais requis par la motion y relative. Il n'y a pas eu de consultation ni des associations d'usagers, ni des cantons, ni des organisations économiques. Le parachutage est une excellente méthode de tactique militaire, mais c'est une mauvaise méthode en matière de législation et de constitution.

(CF Chevallaz)

- Ne devons-nous pas admettre que la vignette est tellement impopulaire que personne n'y croit en cet instant de notre vie politique suisse? Quant à l'impôt sur les poids lourds, il est certainement plus équitable; il est à étudier, mais pas à la hasarde. Et pas n'importe comment, mais dans le cadre de la conception globale des transports. (CE Grosjean)

- La conception globale des transports nous est dépeinte comme une savante et fragile construction à laquelle il ne faut pas toucher si l'on ne veut pas courir le risque de la voir d'écrouler. Il s'agit là d'une illusion. Cette conception soulèvera de toute façon des oppositions farouches.

(CN Morel)

- Da das Gesamtverkehrskonzept mit seinen vier Verfassungsvorlagen nur schwer als Paket die Zustimmung des Volkes finden wird, wäre es angebracht, heute bereits zur Politik der kleinen Schritte überzugehen. Sowohl Vignette wie Schwerverkehrssteuer können als verfassungsmässiger Auftrag durchaus vorgezogen werden.

(NR Eisenring)

- Wir verkennen nicht, dass das System der Schwerverkehrsabgabe zum Grundgerüst der Gesamtverkehrskonzeption gehört und daher ein Vorziehen heikel ist. Die blosser Verfassungsänderung präjudiziert jedoch das System nicht.

(NR Weber Leo)

- Les investissements qui ont été faits pour l'étude de la conception générale des transports méritent de la part du Parlement davantage d'attention au moment où une application devrait être trouvée. (CN Richter)

- Cette conception globale des transports sera probablement réalisée par étapes, c'est vrai, mais des étapes s'inscrivant dans un cadre clairement défini. Même en marchant à petits pas, cela n'empêche pas d'avoir en mains la carte la boussole et de savoir où l'on va. (CF Chevallaz)

- Ces deux mesures doivent donc tout d'abord être étudiées en référence avec la conception globale des transports, quitte à ce qu'on les réalise avant celle-ci. D'autre part, un article constitutionnel rédigé sur la base d'une consultation a beaucoup plus de chance d'être accepté par le peuple, parce qu'on aura rallié des adversaires, convaincu des hésitants et tenu compte d'un certain nombre d'objections. (CF Chevallaz)

- Die Art und Weise, wie die Verfassungsrevision zustande kommen soll, verstösst gegen wesentliche Grundsätze der Verfassungsgesetzgebung. Konkreterweise hätte der Weg der parlamentarischen Initiative beschritten werden müssen, so dass der Rat durch einen erläuternden Bericht orientiert und der Bundesrat zur Stellungnahme eingeladen worden wäre.

(NR Eng)

- La procédure de consultation n'est pas nécessaire. De toute façon, la conception générale des transports fournit suffisamment de renseignements.

- Betreffend diese Projekte wäre gerade hier ein Vernehmlassungsverfahren und eine Botschaft, die über notwendige Punkte Auskunft gäbe, notwendig. Fragen wie Beteiligung der Kantone, Erhebungsmodalitäten, usw. müssten auch vor einer nur grundsätzlichen Abstimmung über die Einführung der Autobahnvignette und der Schwerverkehrssteuer dem Souverän unterbreitet werden. (SR Hofmann)

- Il est en outre dans le droit non écrit de ce pays, sauf en cas d'urgence, de procéder préalablement à la consultation des cantons et des milieux intéressés avant d'engager un débat parlementaire sur un article constitutionnel. (CF Chevallaz)

- Avant de se prononcer sur ces projets, il conviendrait - tout de même de connaître quelques détails quant à la répartition et à l'affectation des recettes, et notamment: Dans quelles poches l'argent ainsi récolté par la Confédération va-t-il tomber? Va-t-il rester dans la Caisse fédérale? Sera-t-il versé dans le compte routier? Ou bien ne subsistera-t-il qu'une partie dans le compte des routes nationales et des routes alpines? Aussi longtemps que les modalités de répartition de ces taxes ne sont pas connues, nous ne pouvons pas donner notre accord en blanc, avec pour seule indication que cela sera réglé ultérieurement dans la loi d'exécution. (CE Vincenz)

- Le Conseil fédéral ne fait d'opposition de principe ni à la vignette ni surtout à la taxe sur les poids lourds dont il a d'ailleurs déjà accepté le principe. En revanche, il s'oppose à cette procédure expéditive et sommaire et préfère la procédure usuelle de consultation, qui peut se faire dans des délais assez rapides. Il souhaite aussi pouvoir présenter au peuple des propositions plus étoffées qu'un article constitutionnel littéralement improvisé, car le peuple n'aime pas se prononcer sur un article constitutionnel tout nu, sans avoir un minimum de précisions sur le coût, les chiffres, l'emploi de ces redevances et leurs modalités. (CF Chevallaz)

- Das Gegenteil ist der Fall. Der Bürger stimmt dem Finanzpaket eher zu, wenn alle Möglichkeiten ausgeschöpft worden sind. (SR Zumbühl)

- Mit der Einführung der Autobahnvignette und der Schwerverkehrssteuer könnte durch die zu erwartenden Propagandawelle eine allgemeine negative Stimmung geschaffen werden und das Finanzpaket gefährden.

(SR Hofmann/NR Barchi)

- Il y a des forces qui, à cause de la vignette et de la taxe sur les poids lourds, combattront le paquet financier. Il vaut mieux, par conséquent, ne pas les inclure dans le paquet fiscal. (CE Vincenz)

- Il est inopportun, voire improductif, de combiner la TVA avec l'introduction d'impôts sur la circulation routière. Leur voisinage risque de porter atteinte à la TVA, car tout sera pris comme faisant part d'un seul paquet et la mauvaise humeur qu'une certaine partie du paquet provoquera dans la population rejallira sur les autres. (CN Aubert)

- Pour ce qui est de l'intégration de ces deux articles à notre réforme fiscale, même si le vote à leur propos diffère de deux ou trois mois, nous estimons que l'adjonction de ces deux wagons au train de la réforme fiscale pourrait bien contribuer au déraillement de l'ensemble. Pour toutes sortes de raisons politiques et techniques, il ne nous paraît donc pas opportun de les intégrer à la réforme fiscale. (CF Chevallaz)

- Les Chambres ont accepté une motion qui invite le Conseil fédéral à engager la procédure de consultation en vue de la création des bases constitutionnelles nécessaires aussi bien pour la vignette que pour l'imposition du trafic lourd. (CN Bonnard)

PRO

- Im Ausland bezahlen wir Autobahngebühren. Es wäre bei uns jetzt doch zumindest an der Zeit, den Grundsatz für Vignetten in der Verfassung zu verankern. Es bleibt uns dann noch genügend Zeit, zu deren Ausgestaltung Stellung zu nehmen. Die gleiche Uebersetzung spricht auch für die Belastung des Schwerverkehrs.
(NR Stich)

CONTRA

- La conception globale des transports a été élaborée grâce à un travail de sept années, avec la collaboration de tous les milieux intéressés, au prix de quelque 16 millions pour la Confédération. Cela même nous interdit de la liquider en pièces détachées, séparées de leur contexte, sans appréciation valable des conséquences économiques, pleins d'illusions par ailleurs sur le rendement et sans consultation. Ce travail ne relève que de l'improvisation.

(CF Chevallaz)

- Den Kantonen hat man keine Möglichkeit gegeben, sich zu den beiden Vorlagen zu äussern. Es würde in weiten Kreisen nicht verstanden, wenn man auf Bundesebene derartige Erlasse beschliessen würde, ohne nach unten die Meinung zu erforschen.
(SR Vinzenz)

- Solange die Verteilung der Mittel nicht geregelt ist, kann ich dieser Vorlage nicht zustimmen. Hier stehen nämlich sehr vitale Interessen zur Diskussion. Solange wir die Verteilungsmodalitäten nicht kennen, können wir nicht pauschal unsere Zustimmung erklären unter Hinweis auf die Regelung, die im Gesetz erfolgen soll.
(SR Vinzenz)

Impôt sur le trafic lourd

Schwerverkehrssteuer

PRO

CONTRA

- Il faut créer le plus rapidement possible la compétence d'accroître l'imposition du trafic lourd, lequel ne couvre pas, et de loin, les dépenses qu'il engendre.

- Die sachliche Begründung für die Erhebung einer Schwerverkehrssteuer ergibt sich aus der Kategorienrechnung, die eindeutig beweist, dass der Lastwagenverkehr seine Strassenkosten seit langem nicht mehr deckt. Für diese nicht gedeckten Kosten haben die Kantone und die Gemeinden aufzukommen. (NR Hürlimann)

- Was wir fordern, ist ein Kompetenzartikel in der Bundesverfassung, der den Bund ermächtigt, eine Schwerverkehrssteuer zu erheben. Dazu braucht es kein besonderes Vernehmlassungsverfahren mehr, nachdem die Gesamtverkehrskommission, in der alle massgebenden Stellen vertreten sind, festgestellt hat, dass der Schwerverkehr stärker besteuert werden sollte. (SR Welter)

- Il est tout à fait normal et équitable que des mesures soient prises le plus rapidement possible pour qu'un certain équilibre soit rétabli dans les conditions de concurrence entre le rail et la route. (CN Morel)

- Avant de décider du principe du prélèvement d'un tel impôt, il conviendrait d'avoir une idée claire de son affectation.

Est-il destiné à assainir les finances fédérales, ce qui me paraît certes très utile?

Est-il au contraire destiné à équilibrer le compte routier fédéral, qui est déjà largement équilibré?

Ou faut-il distribuer le produit de cette redevance aux cantons dont le compte sorties est déficitaire, mais dont les finances sont par ailleurs équilibrés?

(CF Chevallaz)

- Le Conseil fédéral est d'accord sur le fond mais souhaite que cette taxe puisse être présentée au peuple dans les meilleures conditions de préparation et de persuasion. (CF Chevallaz)

- Der Hintergedanke vieler Leute, die für diese Schwerverkehrsabgabe sind, ist, die privaten Autotransporte so zu verteuern, dass der öffentliche Verkehr konkurrenzfähiger wird. (NR Fischer-BE)

- Il a été calculé que les frais de transport entrent pour 5 % dans le coût des marchandises transportées, et que la distance moyenne de transport est dans notre pays de 20 km.
Une augmentation de la taxation des véhicules lourds n'aura donc pas de très graves répercussions sur le prix des marchandises dans notre pays, ni sur les places de travail. (CN Morel)

- Diese 300 Millionen Franken, die diese Steuer einbringen würde, liegen nicht auf der Strasse, wo man sie auflesen kann.
Das würde eine schwere Belastung für die betreffenden Unternehmer mit sich bringen und Arbeitsplätze gefährden. (NR Fischer-BE)
- Die schlechten Erfahrungen in Oesterreich zeigen, dass man solche Sonderverkehrsabgaben international regeln und absprechen sollte. (NR Waldvogel)
- Erst wenn die GVK verwirklicht ist und der Bund entsprechend ihren Vorschlägen für das Strassennetz von nationaler Bedeutung die volle Verantwortung trägt, erwirbt er sich das Recht, an diesen Einnahmen zu partizipieren. Gerade diese Neuaufteilung der Zuständigkeiten wird aber durch die diskriminierende Verselbständigung des Schwerverkehrsteuerproblems im Rahmen der Bundesfinanzreform in Frage gestellt. (NR Hürlimann)
- Mit der Schwerverkehrssteuer belastet man zur Hauptsache den Warenverkehr, der bereits jetzt schon in vielen Sparten ernste Krisenzeichen aufweist. (NR Hürlimann)
- Reisst man die Schwerverkehrssteuer aus dem System des Gesamtverkehrskonzeptes, so wird sich eine kompakte Opposition ergeben, die frontal gegen diesen Vorschlag antreten wird. (NR Fischer-BE)

PRO

Autobahnvignette

CONTRA

Vignette pour l'usage des autoroutes

- 73
- Das Anliegen der Vignette ist schon seit Jahren anhängig. Im gegenwärtigen Zeitpunkt, wo man krampfhaft nach neuen Finanzquellen sucht, sollte man vor allem die Möglichkeiten ausschöpfen, die niemanden über Gebühr belasten. (SR Zumbühl)
 - Das Volk verlangt diese Vignette schon seit Jahren. Die Vignette ist auch politisch sehr gut verkäuflich, vor allem weil sie zu sechs Siebteln von den Ausländern getragen wird. Dies im Gegensatz zu der Motorfahrzeugsteuer. (NR Kaufmann)
 - Nachdem die Erhebung von Tunnel- oder Autobahngebühren mit Kassierstationen für unser Land nicht in Frage kommt, drängt sich die Einführung eines einfachen Vignettensystems pro Kalenderjahr geradezu auf.
Die Gebührenerhebung für die Inländer müsste durch einen Zuschlag zur regulären Motorfahrzeugsteuer durch die Kantone erfolgen.
Die ausländischen Motorfahrzeugbesitzer hätten nur beim Ersteintritt in unser Land eine Klebevignette zu lösen. Um eine möglichst reibungslose Grenzabwicklung zu garantieren, könnten die Vignetten bei den Automobilverbänden im benachbarten Ausland bezogen werden. (NR Albrecht)
 - Die Argumente gegen Autobahnvignetten lassen sich wie folgt zusammenfassen:
 - administrative Schwierigkeiten
 - Erhöhung des Personals
 - Verkehrsstockungen an den Grenzübergängen
 - kontraproduktive Folgen für den Tourismus. (NR Barchi)
 - Die Einführung einer Autobahnvignette bringt erhebliche administrative Umtriebe mit sich und verursacht grosse Autoschlangen an der Grenze. (SR Heimann)
 - Wenn der allgemeine Strassenverkehr mehr belastet werden soll, wäre es doch am einfachsten, den Treibstoffzuschlag um 5 Rappen zu erhöhen. Das brächte gleich hohe Einnahmen wie die Vignette, und zwar ohne jeden administrativen Umtrieb. (SR Heimann)

- Nous sommes d'avis qu'il convient d'éviter de perdre trop de temps - une modification constitutionnelle dure toujours plusieurs années - et que, même si l'on est opposé à la vignette, il est opportun avant tout que le peuple s'exprime. (CN Richter)
- Le rapport du Service fédéral des routes et des digues ainsi que quelques déclarations officielles nous permettent déjà de nous faire une idée parfaite de ce que sera la législation d'application. (CN Richter)
- Die Gesamtverkehrskonzeption wird keinen Schaden erleiden, wenn der Vignettenentscheid vorgezogen wird. (SR Zumbühl)
- Der Slogan, der Autofahrer zahle die Strasse selber, stimmt nicht. Seit 1974 trifft dies eindeutig nicht mehr zu. (NR Kaufmann)
- Ja zur Vignette, weil ich es für sinnvoll halte, dass der Durchreiseverkehr zur Strassenfinanzierung herbeigezogen werden soll. Einheimische und Gäste können dabei aus Gründen der Rechtsgleichheit von den Benützungsgebühren nicht verschont bleiben. (NR Caveltz)

- Ni les cantons, ni les associations d'usagers et Dieu sait leur importance, n'accepteront d'appuyer un projet sur lequel ils n'ont même pas été consultés et sur lequel ils n'ont même pas reçu les explications détaillées que seul un rapport gouvernemental peut fournir. (CN Bonnard)
- Le rapport sur la conception globale des transports est à peine sorti de presse qu'on se met à le détailler en petites tranches, au gré de ses goûts. C'est la prise des méthodes. Elle s'apparente au bricolage, alors que les finances fédérales impliquent un travail sérieux que le peuple suisse attend de son Parlement. (CF Chevallaz)
- Das Gegenteil ist der Fall. Die meisten Personenwagen weisen gemäss der amtlichen Kategorienrechnung eine deutliche Ueberdeckung der Strassenkosten auf. (NR Hürlimann)
- En Suisse, l'autoroute n'est pas un luxe comme elle peut l'être dans certains pays de grande dimension. L'usage libre de l'autoroute et de ses multiples raccordements locaux est une contribution à la sécurité du trafic, à l'économie de l'énergie, à la lutte contre le bruit. C'est précisément cela que l'on veut pénaliser par l'exigence d'une vignette. Nous nageons en plein illogisme! (CF Chevallaz)

Nicht alle Automobilisten benützen die Autobahn im gleichen Ausmass. Bewohner abgelegener Talschaften gelangen selten in den Genuss von Nationalstrassenfahrten. Wenn sie gleichwohl vignettenpflichtig werden, so muss im Interesse der Gerechtigkeit der Erlös aus der Vignette nicht nur für die Autobahnen, sondern auch für die Hauptstrassen verwendet werden. (CN Cavelty)

- La vignette n'est qu'un nouvel impôt de consommation, que nous ne pouvons pas plus accepter que l'augmentation des autres.

Il serait indécent, à nos yeux, de vouloir faire payer maintenant les conducteurs de voitures sans faire de distinction ni entre pauvres et riches, ni entre voiture de luxe et voiture d'utilisation professionnelle. Ce serait parfaitement inadmissible. (CN Muret)

- Die Vignette ist von Arm und Reich, von "Deux-chevaux" wie von Mercedes, vom gelegentlichen Sonntagsfahrer wie vom täglichen Autobahnbenützer, vom In- und Ausländer zum gleichen Preis zu erwerben. Diese bestechende Einfachheit macht in den Augen ihrer Befürworter ihren Hauptvorteil aus. (NR Hürlimann)

- Certains milieux comprennent mal que l'automobiliste suisse ou étranger, qui paie déjà des taxes importantes sur les carburants qu'il consomme (57 cts par litre) doivent encore passer à la Caisse fédérale, en devant s'acquitter d'une vignette. (CN de Chastonay)

- Lorsque d'autres pays (tels que l'Italie) consentent à des droits de péage privilégiés ou réduits pour l'utilisation par les étrangers d'un réseau complet et étendu d'autoroutes, on voudrait prélever chez nous une dîme supplémentaire pour l'usage de sections ou de tronçons d'autoroutes. (CN de Chastonay)

- Je sais que la cause touristique n'est pas populaire partout dans notre pays. Je sais que le tourisme n'est pas tabou. Mais je sais aussi que le tourisme est la 3e source de nos revenus de l'étranger, plus importante que tant et tant de secteurs traditionnellement exportateurs. Ce secteur économique connaît les difficultés que vous savez. Si vous désirez en ajouter d'autres, je ne m'associerai pas à cette démarche, car je n'ai pas de vocation suicidaire. (CF Chevallaz)
- Unsere Fremdenindustrie sitzt hinsichtlich der Auswirkungen des steigenden Schweizerfrankens im gleichen Boot wie die Exportindustrie. Die jetzige Einführung einer Autobahnvignette erfolgt daher nicht im günstigsten Augenblick. (CN Caveltz)
- Il est à craindre que l'image de marque de notre pays "terre d'accueil touristique" va très certainement se figer, lorsque, avant de traverser notre pays, l'étranger devra passer à la caisse et bourse délier. (CN de Chastonay)
- Nous ne voulons pas que la vignette contribue à tuer la TVA. (CN Aubert)

Wiedereinführung einer Luxussteuer

Réintroduction d'un impôt sur le luxe

CONTRA

PRO

- Wir wissen, dass eine Steuer ergiebig und gerecht sein muss. Die Frage der Ergiebigkeit wird durch die Umschreibung des Kataloges der Luxusgüter bestimmt. Dass die Steuer gerecht ist, liegt auf der Hand. Wenn wir einerseits lebenswichtige Güter mit der Mehrwertsteuer belasten wollen, so ist es andererseits angebracht, dass Luxusgüter mit einer höheren Steuer belastet werden.

(NR Oehler)

- Ich bin überzeugt, dass eine sinnvolle Abgrenzung bei der Luxussteuer möglich ist. Schmuckgegenstände und Bijouterie für Tausende von Franken sind Luxus; eine gewöhnliche Uhr sicher nicht.

(NR Uchtenhagen)

- Qu'est-ce que le luxe? La radio ou la TV étaient un luxe il y a 10 ou 20 ans; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une caméra, une montre, est-ce un luxe? On pourrait discuter de la définition du luxe pendant des années, sans équilibrer les finances fédérales pour autant.

(CE Grosjean)

- Es ist nicht möglich, eine Luxussteuer vernünftig und gerecht zu erheben, weil der Begriff Luxus nicht genau umschrieben werden kann. Was für den einen Luxus ist, ist für den andern lebensnotwendig.

(NR Fischer-BE)

- La proposition correspond sans doute à un vœu qui nous est assez fréquemment exprimé dans les lettres de citoyens qui nous écrivent et qui nous demandent de prélever un impôt sur le luxe. ... définir ce qu'est le luxe ... c'est là que réside la difficulté ... Une caméra, un enregistreur sont du luxe pour une personne privée peut-être, mais pas pour un institut de recherche. Le catalogue qu'il faudrait établir de ces exceptions inévitables dépendrait de la liste des marchandises de luxe; avec l'ampleur certainement assez considérable de cette liste, les motifs d'exonération et par là les difficultés d'imposition et de contrôles augmenteraient. Est-ce que la télévision est un luxe? Pour le troisième âge certainement pas. Jusqu'à quel point l'élégance féminine est-elle un luxe, je vous le demande Mesdames et Messieurs? ... Le contrôle de l'imposition correcte et de l'acquiescement de cet impôt, y compris la vérification des ventes de marchandises de luxe exonérées exigent un nombre considérable de contrôleurs et des opérations administratives assez complexes pour les entre-

prises. Et puis le rapport n'était pas lourd. Avec les taux entre 5 et 6 pour cent en vigueur à l'époque, l'impôt sur le luxe a rapporté annuellement en 1957/1958, un montant de 20 millions en chiffre rond.

(CF Chevallaz)

